

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



### CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 19 mai 2016 - 19 h 00

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 02 et procède à l'appel nominatif des Elus.

<b>PRÉSENTS</b>	Mmes BOBO, CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MALET, MATHIEU-DEBLACHE, SIMÉON, VITET et VOISIN Mrs BAË, BROUSSE, FRANCHINA, LALANNE, LASCRET, LERAT, LOUZON, MARIN, MONROZIER, PILET, RIVIER, SÉVERAC et SOUM
<b>PROCURATIONS</b>	Mme BOYER a donné procuration à Mme VITET M. GAUBERT a donné procuration à Mme DUBOIS M. LORRAIN a donné procuration à Mme BOBO M. PERROT a donné procuration à M. LALANNE
<b>ABSENT(E)S</b>	Mme RANGOLY, M. BUISSON (excusé) et M. CHOUARD
<b>PRÉSIDENT</b>	Mme SIMÉON Françoise, Maire
<b>SECRÉTAIRE</b>	Mme KRIER Christine
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mars et du 13 avril 2016</li> <li>2 - Projet de site Internet de démocratie participative</li> <li>3 - Projet immobilier "Hournes-Portérény"</li> <li>4 - Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)</li> <li>5 - Convention d'objectifs pour les associations "Graines d'Artistes de Fonsorbes" et "Avenir Fonsorbais Omnisports"</li> <li>6 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Avenir Fonsorbais Omnisports</li> <li>7 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Sing Assoc pour l'organisation de la fête de la musique</li> <li>8 - Projet d'étude pour la rénovation énergétique de divers bâtiments - proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage</li> <li>9 - SDEHG - lancement d'une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments - demande d'inscription au programme</li> <li>10 - Zone Economique les Portes du Gers</li> <li>11 - Centre de commerces et de loisirs Val Tolosa à Plaisance du Touch - enquête publique pour la modification du permis de construire</li> <li>12 - Transfert des droits à subvention du Pool Routier Investissement (PRI) 2013-2015</li> <li>13 - Avenant au marché pour le forfait définitif du maître d'œuvre de la réhabilitation de la salle du Trépadé</li> <li>14 - Accord-cadre pour la fourniture de livres, CD et DVD pour la médiathèque</li> <li>15 - Nouveau tarif de cession du lot n° 19 lotissement communal Cachac II</li> <li>16 - Transfert d'office d'une voie privée dans le domaine public : parcelle cadastrée BR 63</li> <li>17 - Vente de divers matériels par enchères sur Internet</li> <li>18 - Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) - partie du futur chemin piétonnier Aygoloungo-Bidot</li> <li>19 - Contrat de mise à disposition des logements temporaires au CCAS</li> <li>20 - SA HLM Colomiers Habitat - cession de huit logements collectifs sur la résidence "Trépadé"</li> <li>21 - Le Muretain Agglo - schéma de mutualisation des services</li> <li>22 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - projet de fusion</li> <li>23 - Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) - modification des statuts</li> <li>24 - Agence Technique Départementale (ATD) - mise à disposition du bilan d'activité 2015</li> <li>25 - Motion de dénonciation des inscriptions négationnistes écrites sur la façade du Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation</li> <li>26 - Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2017</li> <li>27 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT</li> <li>28 - Questions orales posées par les divers groupes</li> <li>29 - Informations diverses</li> </ol>

Mme le Maire : M. Buisson Jérôme, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir", est retenu ce soir par une réunion avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) pour des signatures de conventions avec les bailleurs sociaux.

## 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS ET DU 13 AVRIL 2016

Mme le Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 24 mars 2016 ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 24 mars 2016.

<b>VOIE</b>	Pour :	25
	Contre :	0
	Refus de vote :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert -par procuration-, Lalanne et Perrot -par procuration-)
	Abstentions :	1 (M. Séverac)

Mme le Maire : le procès-verbal du 13 avril dernier vous a été tardivement communiqué, si vous avez eu le temps de le lire, je procède au vote, sinon, nous le reportons au mois de juin.

Aucun Elu ne demande le report.

Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 13 avril 2016 ?

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : ayant été le secrétaire de séance, je rappelle la nécessité de bien parler dans les micros. Effectivement, des Elus ont pris la parole pour répondre à des interventions hors micro, d'où une retranscription parfois peu compréhensible car le début de l'intervention n'a pas été enregistré. Aussi, soyons tous disciplinés : attendons notre tour pour parler et intervenons lorsque le micro est ouvert.

Mme le Maire : cela a déjà été dit et redit.

M. Pilet : je le redis car cela a été constaté sur ces quarante-huit pages, c'est surtout l'agent chargé de la retranscription qui l'a relevé.

Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 13 avril 2016.

<b>VOIE</b>	Pour :	24
	Contre :	0
	Refus de vote :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert -par procuration-, Lalanne et Perrot -par procuration-)
	Abstentions :	1 (Mme Gosselin)
	Absents au CM du 13/04/16	1 (Mme Vitet)

### Secrétaire de séance

Mme le Maire : j'ai oublié de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il appartient au groupe Majoritaire de désigner un Elu ; je propose donc Mme KRIER Christine.

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

### Questions orales posées par le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. navette municipale
2. commerces

Arrivée de M. CHOUARD Jean-Stéphane à 19 h 05

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

## 2 - PROJET DE SITE INTERNET DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Mme le Maire : nous allons débiter par une présentation, qui sera réalisée par M. Postic, d'un site Internet sur lequel a déjà travaillé la commission citoyenne.

Mme Voisin, Adjointe déléguée à l'implication citoyenne : M. Postic, et son épouse, présents, sont très intéressés par la démocratie participative. Ils ont comme projet l'élaboration d'un site à destination des communes permettant un espace d'échanges entre populations et municipalités. Etant Fonsorbais, ils souhaitent proposer à la commune de Fonsorbes d'être ville pilote, et de construire un outil en partenariat

avec elle, l'enrichissant de nos remarques et suggestions, en tenant compte de nos mises en gardes et interrogations.

Je les ai rencontrés à deux reprises puisque je leur ai proposé de présenter leur projet à la commission implication citoyenne, cela a eu lieu le 18 mars dernier. L'approche est très intéressante, comme vous allez le constater, l'objectif n'est nullement de proposer un site qui ferait double emploi avec les conseils participatifs ou le site de la Mairie, mais d'apporter un autre canal afin de permettre à un maximum de Fonsorbais d'échanger sur la vie de la commune, de discuter des projets, de proposer des aménagements. Les membres de la commission se sont montrés intéressés et, si vous êtes d'accord, un groupe de travail sera constitué au sein de la commission, qui travaillera avec Mme et M. Postic pour les aider à apporter à Fonsorbes l'outil le plus adapté possible.

Je vais donc laisser M. Postic vous présenter son projet.

*La présentation a lieu par vidéoprojection.*

**M. Postic :** Bonsoir à tous. Je vous remercie de me recevoir afin de me permettre de faire cette présentation pour la ville de Fonsorbes. Je me présente : je suis Rémi Postic, je suis Fonsorbais ; j'ai en cours de création une startup. Je vous présente et propose donc ce soir un projet consistant à la mise en place éventuelle de ce service pour la commune de Fonsorbes. La présentation est la suivante :

- éléments de contexte
- description du service proposé
- projet proposé pour Fonsorbes par e-civis

### Eléments de contexte

Vous n'êtes pas sans savoir que nous constatons, depuis de longues années, voir des décennies, une érosion de participation des citoyens aux différentes élections. Les Elus, tout comme les citoyens, en France notamment, cherchent tous des solutions pour remédier à ce problème. Des solutions, des projets sont proposés, aussi bien par les citoyens, tels que des sites Internet qui commencent à se développer : "democratieouverte" qui permet de lister les projets, "jaidemaville", etc. Nous trouvons également des projets plutôt orientés vers les Elus, avec des administrations qui essaient d'améliorer ces lacunes, notamment le Conseil National du Débat Public dont l'objectif est de s'assurer que les citoyens participent bien aux décisions lors des grands aménagements du territoire et des équipements. En 2014, ce Conseil National du Débat Public a commandé une étude auprès de la TNS SOFRES qui s'appelle " les Français et la décision publique", dont le but était d'analyser comment sont positionnés les Français vis-à-vis de cette décision publique, et de faire des propositions. Il a établi un rapport, livré en 2015, dont je vais citer trois éléments de l'introduction qui m'apparaissent essentiels :

1. *"la légitimité et l'efficacité d'une décision publique dépendent autant des conditions de son élaboration que de son contenu intrinsèque".* Je ne pensais pas, en venant faire cette présentation, que des éléments d'actualité le montreraient autant, mais c'est malheureusement le cas.
2. *"il faut développer la consultation directe des citoyens"*
3. *pourquoi avons-nous besoin de faire ça ? parce qu' "une décision plus concertée sera plus légitime, elle sera mieux acceptée, elle permettra d'éviter les blocages et les conflits, elle pourra être mise en œuvre plus rapidement".*

Suite à cette analyse, le Conseil National du Débat Public a émis des propositions. En consultant cette analyse, nous retrouvons quelques éléments assez intéressants, notamment les réponses apportées aux questions *"qu'elle est pour vous la principale solution pour améliorer le fonctionnement de la démocratie en France ?"* : 44 % d'entre eux, soit une très large majorité, disent qu'il faut demander directement l'avis des citoyens ; *"développer les modes d'information et d'expression directe des citoyens est jugé"* : utile ou indispensable pour 96 % des citoyens lorsque nous parlons d'une décision au niveau des communes ou agglomérations.

D'ailleurs, la presse ne s'y trompe pas, elle traite de plus en plus ce sujet de démocratie participative, et très majoritairement de manière positive.

### Description de l'outil, service proposé

Suite à cette analyse, j'ai décidé de créer une startup dont l'objectif sera de proposer aux Mairies un service permettant de les aider à améliorer la consultation de leurs citoyens. L'idée est de baser ce service sur deux éléments principaux : un outil web, un site internet et une analyse de son contenu.

Le site internet (de type approximatif du réseau social) permet à tous les citoyens de proposer des idées, la commune peut y proposer ses projets. L'ensemble de ces sujets peut ensuite être commenté, noté et expliqué par l'ensemble de la communauté. L'idée étant d'agrèger l'ensemble des informations pertinentes vues par l'ensemble de la communauté sur chacun de ces sujets. Afin de garantir une bonne lisibilité, des champs

spécifiques sont précisés à l'intérieur de ces sujets pour que chaque groupe représentatif de la commune puisse s'exprimer de manière spécifique. L'outil web est également modéré par le service e-civis. Nous espérons que l'analyse du contenu générera un grand nombre d'informations ; l'objectif est que les Mairies ne se perdent pas dans cet outil avec de très grandes quantités d'informations. Le service consistera donc également à analyser ce contenu pour en proposer des émissions de rapports réguliers, avec un contenu qui permettra de donner à la Mairie et à l'ensemble des groupes représentatifs les sujets et idées les plus pertinents, ceux qui ont le plus de popularité auprès de la population, de manière à garantir un maximum d'informations consolidées pour ces sujets.

Tout cela permettra :

- d'atteindre quelques objectifs, notamment :
  1. permettre l'expression citoyenne (en postant des idées, en commentant et notant les sujets)
  2. améliorer la représentativité des lecteurs et participants (grâce à Internet et au format réseau social)
  3. permettre à la Mairie (l'ensemble des groupes représentatifs) de communiquer très efficacement (les post/articles/commentaires atteignent le public intéressé)
  4. mesurer l'intérêt et la satisfaction de la population (en livrant un rapport régulier à la Mairie l'informant de l'audience des sujets)
- et de garantir :
  1. le respect des institutions (pas de contrainte dans la prise de décisions)
  2. la visibilité des explications (notifications spécifiques)
  3. l'expression de l'ensemble de groupes représentatifs (champs spécifiques)
  4. la neutralité des sujets affichés (grâce à l'utilisation d'une entreprise extérieure)

Ce service permet également de connaître les projets des communes alentour.

### Projet proposé pour Fonsorbes par e-civis

Je propose que Fonsorbes devienne la commune pionnière dans l'utilisation de ce service. Ce service sera proposé par e-civis gratuitement pour Fonsorbes en échange de l'aide de la commune, pour plusieurs raisons :

1. pour permettre la diffusion de l'existence de cet outil auprès des administrés
2. pour définir les besoins et attentes des communes, de Fonsorbes, sur cet outil
3. pour être ambassadeurs afin de faire connaître cet outil

Je vous propose une petite cession de questions/réponses.

**Mme le Maire** : qui le fait vivre ? Qui est modérateur ?

**M. Postic** : le principe est que e-civis est le modérateur de ce site pour ne pas vous faire perdre de temps ; il s'occupe de toute la modération afin d'éviter les insultes, les propos racistes, que des personnes particulières soient citées, et autres (il existe une trame à éventuellement finaliser). C'est la société e-civis qui fait vivre ce service, qui propose des rapports. La Mairie récupère ces derniers, dont le contenu est proposé par l'ensemble de la communauté de Fonsorbes.

**M. Baë, Conseiller délégué** : comment les utilisateurs s'y connectent-ils ?

**M. Postic** : ils s'y connectent comme pour un site Internet classique : avec une adresse e-mail, un login, un mot de passe, avec la possibilité de conserver la session ouverte, comme pour n'importe quel site (mail, réseaux sociaux).

**M. Baë** : cela n'empêche pas un utilisateur d'ouvrir éventuellement quinze comptes et de soutenir en particulier un sujet qui lui tient à cœur, d'essayer de le défendre au mieux.

**M. Postic** : c'est une possibilité. Ouvrir quinze comptes n'est pas forcément évident, mais cette question peut générer d'éventuelles solutions, potentiellement plus contraignantes que gagnantes. Cela peut notamment être discuté à propos de l'"identité numérique de la poste" qui permet de garantir l'adresse d'une personne, que son compte est bien rattaché à une personne physique. Ce genre d'outil est disponible, il peut donc être éventuellement utilisé si nécessaire.

**M. Soum, Conseiller délégué** : vous avez créé votre startup sur une analyse de marché. En revanche, il s'agit d'un démarrage, que vous comptez faire avec la commune de Fonsorbes. Cependant, avez-vous des retours d'expériences sur d'autres communes (notamment dans la Drôme, Albi ...) ayant déjà mis en place ce service avec des sociétés équivalentes à la vôtre ?

**M. Postic** : aujourd'hui, il n'existe pas de société implantée proposant ce type d'outil, d'où mon idée de cette startup. Ce qui existe dans la Drôme, notamment sur la commune de Saillans, c'est la mise en place des procédures de prise de décisions au sein des conseils participatifs, au cours desquels la population émet son

avis sous forme référendaire sur les décisions budgétaire ; il ne s'agit pas tout à fait d'un service proposé, mais plutôt d'un mode de fonctionnement différent.

Aujourd'hui, parmi les projets que j'ai présentés, aucun n'est dans une phase commerciale ; de nombreuses personnes sentent qu'il y a quelque chose à faire autour de ce sujet, mais personne n'a trouvé exactement. Je pense que le service que nous essayons de construire peut répondre à ce besoin. Le principe, pour être sûr que ce service réponde à une majorité de communes, est qu'il soit construit avec une commune. D'où ma proposition de le mettre en place avec une Mairie pilote, donc au sein de la commune de Fonsorbes.

**M. Franchina, Conseiller :** concrètement, qu'attendez-vous de notre part pour impulser votre initiative ? J'ai certaines idées, en particulier celle de voir quel est le niveau de succès qu'aura la participation citoyenne, car nous avons déjà des actions en cours, et donc un "thermomètre local" sur des modes complètement différents de celui que vous évoquez. Lorsqu'une "possibilité de vote" est émise, des idées sont proposées, les gens participent, valorisent et votent. Pour que le vote soit représentatif, il faut être certain que l'échantillon soit représentatif de la commune, c'est-à-dire que tout le monde réside sur la commune, que personne ne vote deux fois, etc. Je comprends bien que vous ayez besoin de l'aide de la commune, mais pour l'instant ce n'est pas encore très concret.

**M. Postic :** sur la notion de vote, ce service est un média supplémentaire pour permettre de discuter. Il n'a aucunement l'intention de remplacer les institutions existantes. Il n'a donc pas l'intention de faire du vote. La petite subtilité, c'est qu'il parle de "notes", c'est-à-dire : est-ce que ce sujet intéresse des gens ? Concrètement, cet outil pourrait être utilisé de la manière suivante : il y a un projet, une personne a une idée, elle l'envoie sur le site, d'autres personnes pensent que c'est effectivement une bonne idée, ou pas du tout ; nous voyons alors une audience monter sur ce sujet-là. Le principe est de se dire : là, nous avons la capacité de récolter une information concernant l'intérêt de la population sur ce sujet, qui permettra de lancer la suite des procédures normales de prise de décisions dans le cadre de nos institutions au rôle représentatif, sachant que la prise de décision restera in fine au sein du Conseil Municipal. Ce média supplémentaire permet de trier afin de savoir ce qui intéresse les citoyens, donc de les aider à bien participer.

**M. Lascret, Conseiller délégué :** ne pourrait-il pas y avoir, au final, un effet contre-productif ? A savoir : aujourd'hui, nous avons de fortes contraintes budgétaires, nous avons rencontré toutes les difficultés à faire un Plan Prévisionnel d'Investissements, la commune n'a donc pas les moyens, aujourd'hui, d'apporter les investissements nécessaires pour répondre à une forte demande sur un même sujet. D'après vos explications, ce qu'il risque d'arriver, c'est que, si de nombreux administrés répondent à un problème signalé (ex, des nids de poule), la commune ne pourra y répondre par manque de moyens financiers pour entreprendre les travaux. Du coup, nous risquons d'apporter un grand nombre de réponses négatives à tous les sujets qui seront proposés par les Fonsorbais, même s'ils sont argumentés. Sans contrainte budgétaire, nous aurions de nombreuses idées.

**Mme le Maire :** la crainte effectivement, c'est de générer beaucoup de frustrations. La plupart des idées seront bonnes, mais, derrière, nous devons argumenter pour expliquer nos priorités, que les administrés méconnaissent puisque nous, Elus, connaissons les dossiers de la commune et nos impératifs que nous ne partageons pas, fatalement, avec l'ensemble des Fonsorbais, même si nous essayons de les informer au mieux. Il faudra donc que nous soyons capables de gérer cette situation et d'apporter des réponses, ce qui sera difficile.

**M. Postic :** est-il plus frustrant, pour une personne, de se dire "je ne sais pas si c'est pris en compte, est-ce que quelqu'un s'intéresse à mon problème ?" ou de se dire "je sais que les personnes prennent en compte mon problème, mais pour des raisons que l'on est capable d'expliquer, ne peuvent y répondre". Je pars du principe que ce qui est peut-être compris par des personnes ici présentes, peut l'être par une très grande majorité des personnes de la communauté. Leur dire "votre projet, aussi bon qu'il soit, doit être en terme budgétaire choisi entre tel et tel projet" peut être compris par une partie de la population.

**Mme le Maire :** nous voyons que la participation citoyenne physique a des limites, nous l'avons vu la semaine dernière lors de notre forum citoyen annuel, où nous rendons des comptes, parlons de nos projets : nous ne pouvons pas dire que les Fonsorbais s'y soient bousculés. Peut-être que l'outil informatique permettra d'impliquer davantage de citoyens.

**M. Pilet :** j'ai déjà assisté à cette présentation puisque j'ai participé à la commission implication citoyenne. Il me semble que vous n'avez pas présenté deux autres avantages, à savoir : identifier sur la commune les secteurs où il y a des problèmes et que les gens sachent que c'est déjà pris en compte ; je pense que c'est important. Il faut donc être derrière en capacité de dire : "il y aura une réponse à telle échéance et à telle date". Cela permet d'informer, de relancer et de se dire qu'il se passe quelque chose et que ce qu'il se vit sur la commune est pris en compte. C'est un des points qui me paraît important. L'autre point, c'est la possibilité qu'il y ait du "débat" avec la position de la majorité municipale et des groupes d'opposition sur des thématiques particulières. Je trouve cela intéressant car cela peut montrer qu'il y a du débat et que la démocratie, ce sont des propositions, des contre-propositions et qu'en même temps nous ne pouvons pas

tout faire parce qu'il y a des réalités. Cela permet de donner une information à tout le monde, pour ceux qui veulent s'en saisir, pour comprendre ce qu'il se passe et peut-être pouvoir sortir de la frustration, mais se déterminer en se disant "nous comprenons pourquoi ça ne se fait pas", après, nous sommes d'accord ou pas. Cela peut permettre derrière d'alimenter en apportant aussi des idées. Je crois que c'est aussi un autre avantage important. Lors de votre présentation à la commission implication citoyenne, je pense que tous les membres y étaient favorables, ont trouvé ce concept relativement intéressant.

**M. Postic** : je vous en remercie.

**Mme Voisin** : j'aurais souhaité ce soir demander au Conseil Municipal un accord de principe pour que la commission puisse commencer à travailler afin de proposer un concept plus élaboré, qui sera présenté au Conseil Municipal dès qu'il sera finalisé. Avec M. Postic, nous avons déjà commencé à évoquer la question, sachant que vous avez juste eu ce soir une présentation, sans les données évoquées en amont.

**Mme le Maire** : je le propose donc au vote, sachant qu'il ne s'agit que d'un avis, il n'y aura pas de délibération.

**Mme le Maire** demande donc au Conseil Municipal d'approuver que la commission implication citoyenne commence à travailler avec Mme et M. Postic sur ce projet de site de démocratie participative.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Mme le Maire** : M. Postic, merci beaucoup pour votre présentation. Au plaisir de vous revoir en Conseil Municipal pour finaliser ce projet.

**M. Postic** : ce sera avec un grand plaisir, bonne soirée à tous.

*Mme VOISIN Geneviève donne procuration à Mme LACOSTE Christine et quitte la séance à 19 h 32*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

### 3 - PROJET IMMOBILIER "HOURNES-PORTÉRÉNY"

**Mme le Maire** : nous avons demandé à la société Saint-Georges Promotion et au bailleur social Colomiers Habitat de venir nous présenter le projet "Hournes-Portérény" dont nous parlons déjà depuis plusieurs mois. Il s'agit de logements privés et sociaux, ainsi que d'une salle de restauration pour le troisième âge.

**M. Le Bastar**, architecte : bonsoir à tous. Je suis M. Le Bastar, de la société Saint-Georges Promotion. J'ai participé à l'élaboration de ce projet avec M. Dubly de Colomiers Habitat et M. Julien, Architecte de AD Architecture. Nous venons donc vous présenter ce soir l'opération envisagée sur le secteur Hournes-Portérény.

**Mme le Maire** : je vous rappelle que c'est un projet travaillé par le service urbanisme depuis un peu plus d'un an, avec l'architecte, M. Cabanes, en charge du projet nord d'Hournes-Portérény de façon à ce qu'il y ait cohérence, notamment en terme de circulation, voies piétonnes, etc. Ce projet a été élaboré en collaboration pour une réflexion globale sur l'ensemble de ce quartier.

*La présentation se déroule par vidéoprojection :*

**M. Le Bastar** : nous avons travaillé avec M. Cabanès, l'architecte qui s'occupe de la réalisation du lotissement qui sera situé sur la partie nord de l'opération et avec l'urbaniste, M. Tores, qui a réfléchi à l'échelle du quartier, soit du chemin Bénech jusqu'à la partie nord du lotissement dont les travaux ont débuté.

Un chemin permet de rejoindre les accès des deux copropriétés sur la partie située au sud des commerces. Notre projet vient s'inscrire dans la continuité de ces deux copropriétés, avec une première partie sur la partie gauche et une seconde partie sur la partie droite. Une voie structurante traversera le terrain, désenclavant la rue des Jonquilles qui se termine en impasse. Le projet s'étend sur quatre bâtiments :

- 1 bâtiment de 15 logements
- 1 bâtiment pour les logements dédiés aux seniors et au social
- 2 bâtiments de 47 logements, avec un square paysagé commun à l'ensemble des occupants de la résidence, traversé par une voie qui sera ultérieurement rétrocedée au domaine public

**Mme le Maire** : une voie qui sera à sens unique : elle ne permettra que d'entrer, la sortie se fera rue des Jonquilles, dans un premier temps, et non pas sur le rond-point de Bénech ; ensuite, elle se fera par les voies qui seront créées pour le nord du secteur Hournes-Portérény.

**M. Le Bastar** : le permis d'aménager du lotissement sera déposé d'ici un mois. En terme de volume, le projet s'inscrira exactement dans ce qui existe actuellement chemin Bénech, à savoir que les logements seront réalisés en rez-de-chaussée + 2 niveaux (R+2). Le square paysagé sera réalisé sur la base de mouvements de

terre afin de créer, notamment, une intimité pour les logements ; nous avons travaillé avec une paysagiste, Delphine Beaudoin qui s'excuse de ne pas être présente ce soir. Ce projet va créer une jonction à l'échelle du projet et du lotissement.

**M. Dubly**, de Colomiers Habitat : je suis Directeur du Département Développement du Patrimoine chez Colomiers Habitat, donc de toute la partie construction et maîtrise d'ouvrage. Nous avons travaillé avec la collectivité et le promoteur pour bâtir un projet global qui intégrera une partie sociale sur un macro-lot détaché. Ce dernier sera travaillé avec le même architecte, sur un permis de construire commun, afin d'obtenir une unité architecturale. Cette opération accueillera une population intergénérationnelle : 26 logements dédiés aux séniors + logements sociaux classiques, avec une seule entrée. Une salle commune sera dans un premier temps créée pour les séniors ; elle pourrait par la suite être mise à disposition de la commune via son CCAS. La particularité des logements réservés aux séniors est le travail conjoint mené entre les collectivités et les caisses de retraite pour passer des conventions. Le projet vise à créer un projet de vie sociale : c'est un projet de la collectivité pour intégrer des séniors, autonomes, sans service.

**M. Julien** : ce projet s'articule autour de la voie principale, l'épine dorsale du projet. La première volonté a été de recréer un alignement sur cette voie pour reconstituer la rue ; ensuite, nous avons créé des retours pour la réalisation d'un square, un cœur d'îlot plus intime. Le parti a été de minéraliser au minimum les espaces en surface. Le stationnement sera donc en grande partie réalisé en sous-sol, permettant ainsi de libérer les espaces verts, et de venir en continuité de l'environnement. Les bâtiments seront conçus en continuité de l'architecture des logements collectifs situés à proximité du Square de l'Ariège, avec des éléments d'architecture un peu plus modernes. Ils seront conformes à la RT 2012 (réglementation thermique), compacts bien isolés pour bien gérer les pertes. Les rez-de-chaussée seront traités avec de la brique, les étages seront enduits, la délimitation sera faite par une corniche, la majorité des toitures sera en tuiles, pour s'inscrire dans le contexte environnemental. La volumétrie compacte et le rapport vide pour plein est en accord avec l'architecture régionale.

**M. Le Bastar** : la totalité des accès pour piétons sera gérée depuis l'intérieur des bâtiments. Il n'y aura aucun accès sur la voie principale ; les halls d'accès seront uniquement accessibles à partir du square. Sur la partie droite, un espace de trois mètres a été réservé pour une future voie pour piétons-cycles qui permettra de rejoindre le lotissement et le centre ville.

Les déchets ménagers seront gérés sur le principe de colonnes enterrées, sur deux endroits (ordures ménagères, tri sélectif et verre). Une réflexion sera portée sur le stationnement ponctuel pour les personnes extérieures au site.

Un piétonnier-cycles longera la voie depuis la rue des Jonquilles jusqu'au chemin de Bénech, où les véhicules n'auront pas la priorité. Les revêtements seront de couleurs différentes, sur des parties avec et sans trottoirs, afin de ralentir les automobilistes.

En termes d'urbanisme et d'aménagements routiers, piétons-cycles, il y a une vraie continuité entre les acteurs qui y ont travaillé et M. Tores, l'urbaniste.

**Mme le Maire** : avez-vous des questions ?

**M. Lalanne**, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : vous nous avez explicité de façon très précise le projet. Avez-vous prévu quelque chose en matière de développement durable ? Par exemple pour la récupération d'eaux pluviales pour l'arrosage du square, ou pour l'énergie solaire pour la production d'eau chaude sanitaire ; actions dont nous parlons beaucoup actuellement et pour lesquelles, j'estime, qu'il faut faire un effort particulier.

**M. Le Bastar** : l'intérêt de ce projet est que toute la partie du square est en terre végétale ; les sous-sols débordent légèrement du bâtiment, mais toute la partie aménagée est en pleine terre. L'infiltration des eaux pluviales s'opérera par des drains qui les récupéreront pour les acheminer vers le bassin de rétention. Sur la partie logements, il s'agit d'un principe de chauffage individualisé, au gaz. Chaque résident gèrera donc sa consommation et son énergie en fonction de sa propre utilisation. L'électricité ne sera utilisée que pour l'éclairage, plaques de cuisson, électroménager, etc.

**M. Julien** : l'idée est bien sûr d'économiser de l'énergie, d'en dépenser le moins possible. C'est la raison pour laquelle nous avons conçu des bâtiments qui ont peu de déperditions, qui sont donc compacts. Ils sont conformes à la RT 2012, le ratio de surface lumineuse est donc de 1/6<sup>ème</sup> de la surface habitable. Leur isolation est renforcée, la déperdition est également gérée au niveau de l'étanchéité. Nous serons très vigilants sur le chantier, au terme duquel des tests d'étanchéité à l'air seront effectués.

**M. Le Bastar** : concernant le square, le paysagiste qui a travaillé sur cette opération a vraiment créé un espace dont le rendu sera très qualitatif. L'avantage sur ce projet est que les espaces verts peuvent être vraiment utilisés, des arbres pourront y être plantés.

**M. Julien** : la spécificité de ce square est qu'il ne sera pas plat : il sera doté de buttes, de merlons, de végétation ; cette topographie créera des filtres visuels, la terre sera disposée afin de créer des mouvements et d'animer ce square.

**M. Lascret, Conseiller délégué :** vous avez dit que les parkings seraient situés en sous-sol. Quel ratio avez-vous déterminé par logement ? De plus, par vision du dessus, par rapport à la résidence située sur la gauche, où se gareront les visiteurs s'il n'y a aucune zone de parking, sachant qu'ils ne pourront pas se garer dans la rue ?

**M. Le Bastar :** lorsque nous nous rendons sur place, nous remarquons aujourd'hui que le stationnement est anarchique sur la propriété, future voie d'accès de notre projet, actuellement impasse qui n'est pas une voie aménagée. La gestion du stationnement aurait dû se faire au niveau des résidences, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Demain, ce stationnement à cet endroit-là ne sera pas possible dans la mesure où nous aurons récupéré cette voie, qui est justement conçue pour éviter les stationnements sur les trottoirs, par l'implantation d'éléments les empêchant. Tout le long de cette voie, nous avons prévu le stationnement des visiteurs côté droit, c'est-à-dire que des places (plein air ou pas) sont prévues entre le piétonnier et la voie. De plus, la bande herbée non aménagée, depuis le chemin Bénech, fera également l'objet de places de stationnement du côté des colonnes enterrées pour le verre et du côté droit. Ces places ne sont pas dessinées sur le plan car il s'agit d'une parcelle appartenant au domaine public, les études sont en cours. De par l'apport principal, nous récupérerons donc un certain nombre de places disponibles. Les logements, qu'ils soient privés, séniors ou aidés, ont tous leur stationnement privatif.

**Mme le Maire :** en l'occurrence, combien de places de parking par appartement ?

**M. Le Bastar :** vis-à-vis du règlement du PLU, certaines dispositions n'étaient pas forcément applicables à cette zone au vu de la typologie des logements ; nous avons donc appliqué le ratio d'un véhicule pour un T2 et de deux véhicules pour un T3, soit un volume global approximatif de 230 places de parking, hors places pour visiteurs.

Je voudrais rajouter que, dans le fonctionnement, les places majorées de la résidence "le square de l'Ariège" servent pour les commerces dans la journée, mais ne sont pas attribuées à des logements ; je présume que le soir elles sont occupées par les visiteurs qui viennent sur cette zone.

**Mme le Maire :** j'ai effectivement des craintes, en voyant le peu de places disponibles, je ne sais pas où pourront se garer les gens. Pour la salle commune qui sera mise à disposition, avec un restaurant ouvert aux résidents séniors (qui auront leurs propres places parking) et aux extérieurs, ces derniers devront trouver des places à proximité immédiate.

**M. Le Bastar :** vous avez raison. Le PLU d'aujourd'hui enlève l'emplacement réservé pour une gendarmerie. A ce jour, nous étudions la jonction entre les deux projets. De par la configuration du nouveau PLU, des possibilités de constructions s'offrent à nous, c'est un projet dans lequel nous pouvons imaginer un parc de stationnement public qui servirait à la totalité du secteur, qui ne serait pas uniquement dédié à l'opération.

**M. Séverac, Conseiller :** par expérience sur Fonsorbes, je sais que les parkings sous-terrain ne sont pas tous occupés car ils sont trop onéreux pour les locataires.

**M. Le Bastar :** je pense que vous parlez exclusivement de la partie des logements sociaux, qui n'est pas de mon ressort. Je vais donc vous répondre pour la partie privée qui me concerne. Lorsque nous commercialisons un logement, que le futur acheteur l'occupe ou pas, nous le vendons avec le parking inclus, il ne peut être dissocié du logement. Je laisse M. Julien répondre pour les logements sociaux.

**M. Julien :** c'est une très bonne remarque. "Malheureusement", le premier concerné est bien le bailleur social. Malheureusement, nous n'avons pas la possibilité d'affecter une place de stationnement en sous-sol, voire en aérien, directement au logement. Il s'agit de baux différents, c'est la réglementation. Nous avons l'obligation, au regard de l'investissement réalisé, d'y appliquer un loyer, sachant que nous ne pouvons le mettre à disposition à titre gracieux. La vacance sur les stationnements, notamment en sous-sol, au niveau de l'investissement, est une problématique particulièrement importante en terme de bilan d'exploitation et de gestion par le bailleur social. Nous n'avons aucun intérêt à avoir investi dans du sous-sol et de voir celui-ci vacant aux deux tiers, voir à moitié. Il convient d'essayer de trouver un montant qui sera compatible entre des problématiques de gestion et la capacité du locataire à louer ce stationnement, puisque dans tous les cas nous n'en avons pas la possibilité, sauf pour un garage, mais ce n'est pas le cas ; il faudra être attentif au montant du loyer. La réglementation permet, pour un sous-sol, de monter le loyer mensuel de 30 à 50 €, mais nous ne l'appliquons jamais, ce n'est pas possible. Notre politique, en lien avec la collectivité, est de baisser le loyer afin que les gens prennent les places que nous mettons à leur disposition, sachant que nous pouvons les louer à des personnes extérieures. Nous prendrons en compte cette problématique afin que les occupants puissent être en capacité de louer le stationnement.

**Mme Vitet :** vous avez dit que c'était différent pour les garages.

**M. Julien :** lorsque nous réalisons des maisons avec le garage accolé (il y a donc une communication entre le logement et le garage), il rentre en partie dans la surface et son loyer est obligatoirement intégré dans le loyer de l'ensemble.

**Mme Vitet :** sur un collectif, si vous réalisez des garages en sous-sol, est-ce que ce sera la même réglementation ?

**M. Julien** : non, car il faut une communication directe entre le logement et le garage. Eventuellement, il faudrait un compteur commun avec une ampoule liée au logement, ce qui n'est pas admis par la réglementation.

**M. Le Bastar** : je vous montre un principe de plan neutre pour que vous compreniez l'aménagement global de la zone, ce que cela pourra représenter à terme car il se fera au fur et à mesure : sur la partie haute, le projet tel qu'il existe aujourd'hui, et une hypothèse d'aménagement qui vient faire la jonction entre ce projet existant et les bâtiments A et B du projet. Sur la partie sud, nous avons l'obligation de réaliser une voie pour véhicules qui longe la copropriété dans la mesure où le propriétaire actuel du terrain a vendu des servitudes de passage pour désenclaver le fond des parcelles. Il est donc logique de réaliser la voie principale d'accès sur la partie sud. En terme de stationnement aérien, nous avons déjà une soixantaine de places ; nous pouvons très bien convenir que les premières places situées contre la voie soient publiques et non affectées, et le delta est récupéré en sous-sol. Je pense qu'il faut le réfléchir à l'échelle de la zone.

**Mme le Maire** : c'est la raison pour laquelle il convient que vous preniez un engagement. Qu'est-il prévu en terme de calendrier ?

**M. Le Bastar** : nous avons entamé des échanges avec le propriétaire du terrain, le PLU est en cours de révision, sachant que l'emprise au sol a été recalibrée à 0,25 au lieu de 0,40.

**Mme le Maire** : par rapport à la livraison du projet initial que vous nous avez présenté ?

**M. Le Bastar** : c'est avoir une continuité en terme de chantier entre le projet d'aujourd'hui et celui-là.

**Mme le Maire** : cela signifie que nous ne serons pas en capacité de juger de la capacité d'accueil de parking, des besoins, qui nous permettraient de porter une réflexion sur cette partie que vous êtes en train de travailler, et de dire "attention, cela confirme l'impression que nous avons, nous manquons de places de parking, il faut que vous augmentiez ce nombre sur l'espace public de façon à pouvoir absorber les véhicules des autres bâtiments".

**M. Le Bastar** : l'avantage d'un permis, pour un projet tel que nous l'avons présenté, est que nous pouvons très bien, dans le cas d'un permis à tranches de travaux, réaliser une poche de stationnement ; il s'agit de VRD (Voirie Réseaux Divers), c'est donc de l'aménagement et non de la construction proprement dite. Nous pouvons livrer les parkings en tout début d'opération, il faut juste organiser le plan du chantier, travailler l'entrée sur un autre endroit. Ce sont des contraintes que nous avons besoin de connaître aujourd'hui pour l'élaboration de cette planche et de ce plan de masse, qui vient faire la jonction et qui finira en fait le quartier entre Bénech et la rue des Jonquilles.

**Mme le Maire** : je crois qu'il est indispensable que vous le travailliez parce que nous serons manifestement confrontés à de grosses difficultés, les gens trouveront des solutions pour laisser leurs voitures. Le côté optimiste serait effectivement de se dire que les gens qui habitent actuellement dans les résidences d'ores et déjà construites rentreront dans leurs parkings. J'attends de voir car je n'ai pas la certitude que ce soit une réalité et qu'il y ait des places en quantité suffisante sur ces bâtiments.

**M. Le Bastar** : vous avez raison. Sur le dimensionnement des places, je pense que nous pouvons avoir l'information car il s'agit de permis délivrés une dizaine d'années auparavant, nous pouvons voir le rapport logements/places existant.

**Mme le Maire** : cela mérite d'être examiné de très près parce qu'il est hors de question de se retrouver d'ici deux à trois ans avec une problématique majeure de parking que nous ne serons pas en capacité de résoudre puisque les espaces sont d'ores et déjà construits.

**M. Le Bastar** : c'est la première piste sur laquelle nous travaillerons. J'ai rendez-vous avec M. Tores et M. Cabanes, le 1<sup>er</sup> juin, dans le cadre de l'aménagement de la jonction entre les deux opérations. Aujourd'hui, si nous regardons le plan de masse, nous constatons que deux voies se longent, ce qui fera l'objet d'un réaménagement lorsque M. Cabanès aura obtenu le permis d'aménager ; il y aura une jonction entre les deux, avec un accès probable pour véhicules. Des plans de ce calage existent, mais ils ne font pas partie de l'autorisation administrative qui nous a été délivrée dans la mesure où M. Cabanès n'est toujours pas titulaire de l'autorisation d'aménager. Dès que ces deux autorisations seront délivrées, nous déposerons une demande de modification pour que la jonction entre les deux projets puisse s'effectuer. Dès que ces opérations seront arrêtées, nous vous transmettrons les plans représentant, par des couleurs, les places pour visiteurs à l'échelle du quartier, celles que nous gérerons, celles qui pourront être gérées dans le cadre de l'emplacement qui était prévu pour la gendarmerie, toute la partie sur le square de l'Ariège et l'aménagement au niveau de la colonne enterrée du verre située à gauche, qui fera l'objet d'une réflexion avec la collectivité pour trouver des stationnements.

**M. Monrozier, Conseiller** : quand ces logements seront-ils ouverts à la location ?

**M. Le Bastar** : le chantier devrait débuter fin 2016 ou début 2017. Pour une telle opération qui comprend des VRD importants et un sous-sol, il faut compter seize mois de travaux. La livraison serait donc pour début 2018.

**M. Monrozier** : avez-vous signé une convention avec le Muretain Agglo pour les déchets ménagers ?

**Mme le Maire** : oui, le Muretain Agglo est associé au projet.

**M. Le Bastar** : nous avons rencontré M. Sousa et son collaborateur, du Muretain Agglo, nous avons dès le départ travaillé en collaboration avec eux. Dans le cadre du permis, ils ont été interrogés sur la base des accords conclus avec eux, c'est la raison pour laquelle ce projet inclut ces colonnes enterrées qui ont fait l'objet d'une étude préalable.

**Mme le Maire** : oui, cela va tout à fait dans le sens du souhait du Muretain Agglo.

**Mme Lacoste, Adjointe** : les jardins que vous avez paysagés sont particulièrement bien pensés. Je regrette juste qu'il n'y ait pas de jeux pour les enfants.

**M. Le Bastar** : vous ne les voyez pas, mais des aménagements ont été prévus, pour lesquels nous avons travaillé exclusivement sur la base de matériaux bruts en bois ; le mobilier urbain (tables de pique-nique, bancs, etc) sera également en bois, et acier galvanisé. Cet espace représente 2 000 m<sup>2</sup>. L'opération s'appelle "Square aux Artistes", elle met vraiment en avant le végétal, il s'agit d'un espace paysager de qualité.

**Mme le Maire** : là, nous restons sur le domaine privé, nous sommes bien d'accord ; ce ne sera pas rétrocédé à la commune.

**M. Le Bastar** : non, pas du tout.

**M. Lalanne** : vous avez répondu à la première question que j'allais poser, vous deviez la sentir venir sans doute.

**Mme le Maire** : nous avons tous les mêmes inquiétudes vis-à-vis des espaces verts.

**M. Le Bastar** : en fait, toute la voie principale a été traitée de telle sorte que la partie qui sera rétrocédée à la collectivité générera le moins d'entretien possible.

**Mme le Maire** : je vous rassure, M. Lalanne, l'entretien généré pour la commune est une réflexion que nous portons à l'égard de tous les porteurs de projets.

**M. Lalanne** : oui, parce qu'effectivement cela pourrait devenir rapidement un problème supplémentaire. Ma deuxième question portait sur les parkings souterrains et les ascenseurs qui génèrent des charges de copropriété relativement importantes. Par rapport à tout cela, et compte-tenu de la mixité de logements sociaux et autres, comment seront réparties les dites charges ?

**M. Le Bastar** : l'avantage est qu'il s'agit d'une opération globale, mais sur trois copropriétés différentes. La première opération porte sur 15 logements T 2 ou T 3 en R+2, sans sous-sol ni ascenseur. Sur le bâtiment du milieu, il s'agit de 44 logements avec un ascenseur. Le fonctionnement du bâtiment seniors et des logements privés est indépendant, il a son propre ascenseur ; les charges sont gérées à l'échelle des locataires.

**M. Julien** : il faut savoir qu'en dessous de 20-25 logements, ainsi que pour les parkings en sous-sol, nous avons la problématique du coût pour le locataire. La question se posait d'avoir plusieurs entrées ; le fait d'en avoir qu'une avec une cage d'ascenseur pour 44 logements, le coût d'entretien est lissé sur l'ensemble des utilisateurs, il reste donc très raisonnable. Sur 20 logements, cela aurait été plus complexe car le coût d'entretien aurait été plus élevé.

**M. Le Bastar** : sur la partie de gauche, qui forme une copropriété, sur sous-sol, nous avons deux bâtiments identiques de 47 logements, avec chacun un ascenseur. Les charges de ce dernier seront donc amorties sur ces 47 logements. Les espaces verts de la partie de gauche seront accessibles pour l'ensemble des copropriétaires ; leur coût d'entretien sera donc amorti sur un nombre d'occupants plus important. Nous avons vraiment une économie d'échelle sur les charges pour l'occupant tout en gardant une qualité architecturale intéressante. Il faut savoir que la réglementation n'impose pas d'ascenseur jusqu'à du R+3 et s'il n'y a pas plus de 15 logements au-dessus du niveau du rez-de-chaussée.

**M. Monrozier** : quels types d'arbres seront implantés autour des places de parking ?

**Mme le Maire** : cela a été étudié, ce sera une végétation adaptée au changement climatique, de type plutôt méditerranéen.

**M. Le Bastar** : effectivement, Mme Delphine Beaudoin a travaillé en collaboration avec M. Tores ; il est notamment prévu la réimplantation de bosquets de chênes, essence déjà existante sur le site. Toute la végétation qui fait le lien avec les maisons individuelles existantes sera conservée.

**M. Brousse, Conseiller** : par où les véhicules de déménagement pourront-ils entrer puisque les blocs sont à l'intérieur du parc ?

**M. Le Bastar** : l'intérêt c'est que vous ne le voyiez pas justement. Sur la partie centrale de gauche, un accès a été dimensionné pour que ces véhicules, et surtout ceux de secours et de sécurité puissent entrer pour des opérations ponctuelles.

**Mme le Maire** : merci beaucoup. Je sais que vous avez été sollicités pour faire à nouveau une présentation de votre projet devant les conseils de quartier. Le secrétariat est donc en train de déterminer une date qui convienne à tous ; nous vous recevrons donc de nouveau à Fonsorbes avec plaisir.

**M. Le Bastar** : si vous avez des questions complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter via le service urbanisme.

**Mme le Maire** : vous avez bien compris que notre préoccupation majeure porte sur les places de parking, il va donc falloir traiter ce problème.

**M. Le Bastar** : je l'ai bien compris, nous y travaillons.

**Mme le Maire** : encore merci d'avoir consacré une heure à cette présentation et à très bientôt.

#### **4 - SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SDAN)**

**Mme le Maire** : nous avons participé, avec M. Franchina, à une réunion qui s'est tenue le 4 mai dernier au Conseil Départemental, suite à l'invitation de Mme Vieu Annie, Vice-Présidente du Conseil Départemental chargée de l'Innovation et du Numérique ; étaient présents les techniciens du Conseil Départemental et du SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Garonne), les quinze Maires, ou leurs représentants, du Muretain Agglo, sachant que la Mairie de Muret n'était pas représentée.

**M. Franchina** : cette réunion a été initiée par les quinze Maires du Muretain Agglo, en dehors de la commune de Muret qui ne souhaitait pas adhérer au SMO (Syndicat Mixte Ouvert) qui gère le SDAN. Par rapport au futur EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) qui sera créé au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et qui rassemblera la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo, la Communauté des Communes Axe Sud et la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Saves et de l'Aussonnelle (CCRCSA), ces deux dernières EPCI sont déjà adhérentes, membres fondateurs, du SMO. Les quinze Maires avaient donc pour objectif de poser des questions, notamment : ont-ils la possibilité d'adhérer au SMO à titre individuel ? La réponse portait sur trois dates : possibilité d'adhérer avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou au-delà. En cas d'adhésion individuelle, les communes seront représentées au Conseil Syndical par deux délégués déjà désignés, donc sans avoir de siège directement. Ensuite, ils nous ont alertés sur cette fusion des trois EPCI à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et le fait que ce nouvel EPCI avait déjà deux communautés membres fondatrices, et nous allions nous retrouver dans une situation où l'ensemble de toutes ces communes (sauf Muret) du nouvel EPCI allaient être adhérentes ou adhérentes potentielles au SMO. Des discussions doivent donc s'organiser au sein de ce nouvel EPCI à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour se positionner, c'est-à-dire dans l'hypothèse où l'intégralité du nouvel EPCI intégrerait ce SMO, il serait nécessaire que chaque commune qui possède actuellement la compétence de communication électronique la rétrocède à la nouvelle Communauté d'Agglomération de telle sorte à ce que cette dernière fasse une adhésion globale, sachant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'ensemble des Communautés d'Agglomération seront membres de droit du SMO.

Toute cette articulation a permis à l'ensemble des Maires présents de définir une position consensuelle d'attente, c'est-à-dire ne pas faire une adhésion immédiate, de voir comment les discussions pourraient se conduire au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, en espérant que la commune de Muret révisé sa position puisqu'actuellement sa position est : Muret conserve la compétence des communications électroniques de telle sorte à ce qu'elle puisse avoir un dialogue direct avec l'opérateur Orange pour la pose de la fibre sur son territoire. Mais, il est possible que Muret révisé sa position.

**Mme le Maire** : en l'occurrence, la position des quinze Maires a été ferme, nous sommes restés à discuter sur notre position, après la réunion, lorsque les représentants et techniciens du Conseil Départemental ont quitté la salle : elle est très ferme, à savoir que nous demandons à la commune de Muret de revoir sa position de façon à ce que le nouveau EPCI intègre le SDAN au même titre que l'ont intégré les deux communautés avec lesquelles nous allons fusionner. Il semblerait donc (au conditionnel car cela n'a pas été à ce jour acté) que nous nous dirigeons vers ce positionnement. Il nous a bien été dit que le "retard" pris sur le plan administratif, à savoir une adhésion retardée de quelques mois, ne générerait aucun retard en terme technique. Malgré le fait que nous ne soyons pas adhérents, tout a été techniquement élaboré au même moment pour les autres collectivités déjà adhérentes. Le Conseil Départemental a donc travaillé sur l'ensemble du département, hors métropole. L'échéance est pour 2018. Dès que nous connaissons la position officielle de la commune de Muret, je vous en informerai.

**M. Pilet** : je n'ai pas bien entendu. Quand devrait débiter la mise en place de la couverture des réseaux numériques sur le département ? Sur quel délai serait-elle étalée ?

**Mme le Maire** : nous n'avons pas ce détail.

**M. Franchina** : nous n'avons pas le détail complet de l'architecture technique, les calendriers, etc. Nous ont été remis les éléments budgétaires indiquant le coût représenté. Il est clair qu'il faudrait que nous ayons, dans les prochaines réunions, des éléments plus concrets en termes de plannings, d'échéanciers.

**Mme le Maire** : en l'occurrence, l'objet de la réunion ne portait pas sur ce sujet ; elle avait pour objectif de trouver la meilleure solution possible afin que nous puissions adhérer dans des conditions satisfaisantes.

Dès que nous aurons des informations supplémentaires, nous vous les communiquerons, qu'elles soient d'ordre politique ou technique.

**5 - CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES ASSOCIATIONS "GRAINES D'ARTISTES DE FONSORBES" ET "AVENIR FONSORBES OMNISPORTS" (délibérations n° 2016-085 et 2016-086)**

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative, culturelle et sportive-animation de la commune" : comme chaque année, il est proposé de signer une convention d'objectifs avec les associations Graines d'Artistes de Fonsorbes et l'Avenir Fonsorbais Omnisports. Ces conventions s'imposent pour les associations qui bénéficient d'une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €, sachant que l'AFO est en cours de dissolution.

Les projets de convention étaient joints à la convocation. Ce dossier a été vu en commission des finances réunie le 17 mai 2016.

Concernant l'AFO, M. Pilet avait demandé de rajouter dans les objectifs "l'association assure le bon fonctionnement jusqu'à la dissolution" : nous avons reçu, cet après-midi, la réponse de notre service juridique qui valide cette phrase.

M. Pilet : pour l'AFO. Je précise car il s'agit de deux associations, qu'il n'y ait pas de méprise.

M. Chouard : oui, tout à fait. Cela a été validé.

Mme le Maire : il n'y avait pas d'inquiétude particulière dans le sens où les engagements pris étaient fermes, avec des liquidateurs clairement identifiés, dont nous ne doutons pas de leur implication. Mais cela permet effectivement de se rassurer.

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal de signer une convention d'objectifs avec l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes,

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

ainsi qu'avec l'Avenir Fonsorbais Omnisports.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**6 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AVENIR FONSORBAIS OMNISPORTS (délibération n° 2016-087)**

M. Chouard: il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 900 € à l'Avenir Fonsorbais Omnisports pour le paiement du salaire de la secrétaire de l'association, jusqu'au mois de juillet compris. En effet, le transfert éventuel de l'agent à la Mairie est prévu, soit au 1<sup>er</sup> août 2016, soit au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Mme le Maire : cela dépendra de la date fixée pour le Comité Technique et de la validation par le Conseil Municipal de la création de ce poste.

M. Chouard : la création de poste sera proposée au Comité Technique et au Conseil Municipal au mois de juin 2016. Si le transfert ne peut se faire au 1<sup>er</sup> août, le Conseil Municipal se prononcera fin août 2016 pour l'attribution d'une subvention complémentaire correspondant à un mois de salaire.

Une proposition de poste a été adressée à cette personne, nous attendons sa réponse définitive.

Ce dossier a été examiné par la commission finances du 17 mai 2016.

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 900,00 € à l'Avenir Fonsorbais Omnisports.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**7 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SING ASSOS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE (délibération n° 2016-088)**

M. Rivier, Conseiller délégué à la culture : l'association "Sing Assos" a accepté de gérer l'organisation de la fête de la musique qui se déroulera le 18 juin prochain à Fonsorbes.

Au programme :

- le matin : des animations musicales, en parallèle avec le marché de plein vent
- de 11 h à 14 h : des artistes de la scène fonsorbaise
- de 20 h à 1 h : des concerts : 4 groupes sont programmés (rock, soul, jazz, reggae ...)

Aussi, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000,00 € à cette association pour cette manifestation qui correspond aux indemnités versées à certains groupes et aux besoins en location de matériel.

Ce dossier a été examiné par la commission finances du 17 mai 2016.

**M. Pilet** : nous avons évoqué, en commission des finances, de revenir à l'esprit de la fête de la musique telle qu'elle avait été initiée par l'ancien Ministre de la Culture, M. Jack Lang, à savoir que ce soient les habitants, les citoyens qui puissent jouer, et que nous sortions de ces concerts organisés qui ont lieu un peu partout ailleurs. Cela pourrait être un objectif : permettre aux habitants de Fonsorbes qui le souhaitent de s'approprier certains lieux, certains espaces pour jouer de la musique ; cette année, il s'agit de concerts organisés, mais qu'il y ait cette finalité pour les années à venir.

**Mme le Maire** : jusqu'à preuve du contraire, personne ne nous a sollicités. Si nous l'étions, il n'y a pas de problème quant au fait que la rue est ouverte, que l'espace public est libre. Nous accueillerions avec beaucoup de plaisir les animations sur différents sites de la commune, à condition que les gens en manifestent le désir. Jusqu'à présent, cela n'a pas été le cas.

**M. Pilet** : nous parlions de l'initier, de redire que c'est possible, car c'est malheureusement en déperdition. Il est important de refaire vivre cet esprit de la fête de la musique qui était libre. Je pense que tous les membres de la commission étaient d'accord, d'être encore une fois moteur, dire que c'est possible. L'inconvénient pour Fonsorbes, c'est que ce n'est pas le jour de la fête de la musique, c'est donc compliqué à organiser ; il faut rester dans le cadre du jour de cette fête afin de ne pas être lésé par rapport aux autorisations, problèmes éventuels de sécurité et d'occupation de l'espace public.

**M. Rivier** : nous en avons effectivement parlé, et discuté avec les personnes de l'association, qui ont également un peu cette idée. Mais, cela paraît compliqué pour, notamment, demander l'électricité aux riverains (ce qui n'est pas un problème), mais surtout pour trouver les groupes ; il faut donc trouver le moyen de communication. Déjà, l'association a prévu pour le matin des animations sur inscriptions, nous verrons bien si des personnes viendront spontanément jouer de la musique. L'association Graines d'Artistes de Fonsorbes amènera des groupes et des élèves. En l'occurrence, un lieu a été retenu, mais l'association Sing Assos avait prévu de l'organiser sur trois lieux. S'il y a du monde cette année, nous pourrions l'organiser, l'année prochaine, sur d'autres sites, notamment à Cantelauze.

**M. Pilet** : il faudrait l'anticiper le plus tôt possible pour que ça donne et que ça crée une dynamique. De plus, c'est un moyen d'animer la commune à moindre coût. Je crois que tout le monde s'y retrouverait dans cet esprit de la fête de la musique. Ce serait une bonne chose d'arriver à le faire revivre.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000,00 € à l'association "Sing Assoc" pour l'organisation de la fête de la musique.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**8 - PROJET D'ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE DIVERS BATIMENTS - PROPOSITION DE CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (délibération n° 2016-089)**

**Mme Vitet**, Conseillère déléguée au développement durable : la Société d'Economie Mixte COGÉMIP MIDI-PYRÉNÉES propose une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du montage technique, juridique et financier adapté pour la rénovation énergétique de dix bâtiments.

L'objectif est de continuer la rénovation énergétique des bâtiments pour un aspect environnemental afin de faire des économies.

Les bâtiments concernés sont les suivants :

- école maternelle du Trépadé
- école élémentaire du Trépadé
- école maternelle de la Béouzo
- école élémentaire de la Béouzo
- groupe scolaire de Cantelauze
- centre de loisirs et crèche de Cantelauze
- maison de la culture
- médiathèque
- gymnase du lycée
- Mairie

Des pré-diagnostic énergétique ont été faits pour neuf de ces bâtiments, il manque le gymnase du lycée. Cette étude s'élèverait à 19 000 € HT, et intégrerait l'analyse des données et une visite de chaque site. Elle prendrait également en compte l'accessibilité, la mise aux normes, l'optimisation du fonctionnement.

La note méthodologique était jointe à la convocation.

**M. Pilet** : sur le document qui nous a été transmis, page 3, il est indiqué que suivant l'analyse des données à effectuer, des appels d'offres pourraient être lancés auprès d'autres organismes. Est-ce que cela a été

discuté ? Car cette opération peut rapidement engendrer un coût élevé, dont il faudrait auparavant se prémunir afin d'éviter des surcoûts importants. Il convient d'être prudents, et donc d'en discuter avec la dite société.

**Mme le Maire** : en l'occurrence, les diagnostics énergétiques ne sont pas effectués par la dite société. Il se peut donc que des précisions complémentaires soient nécessaires. Que ce soit la COGÉMIP ou une autre société, nous aurons besoin de ces diagnostics énergétiques. Si nous ordonnons un complément ou de nouveaux diagnostics énergétiques, sachant que certains ont déjà été effectués, il est évident qu'ils auront un coût pour la collectivité, c'est incontournable. C'est sur ces bases-là que nous pourrions travailler. La COGÉMIP aura besoin de ces éléments, nous lui communiquerons donc ceux que nous possédons, en sachant qu'il sera nécessaire de les compléter.

**M. Pilet** : il faudrait peut-être anticiper car il faut connaître ce coût supplémentaire.

**Mme le Maire** : avons-nous une estimation de ce coût ?

*Suite à la réponse communiquée par la Directrice Générale des Services :*

**Mme le Maire** : 1 800 € par bâtiment pour un diagnostic énergétique, sachant que certains diagnostics datent de 2009 et qu'il ne s'agira que d'un complément.

**M. Pilet** : tel que je l'ai vu, ce n'est pas forcément que sur les bilans énergétiques, elle peut demander d'autres précisions. Je pense qu'il conviendrait de clarifier ce point.

**La Directrice Générale des Services** : nous lui avons déjà donné tous les documents que nous possédons par bâtiment ; l'imprécision ne porterait que sur les diagnostics énergétiques.

**M. Lalanne** : un élément m'a échappé lors des discussions en commission, débattu de manière très légère, à savoir le coût de 19 000 € de cette étude. N'est-il pas possible de solliciter une subvention auprès du Muretain Agglo ou autre ? C'est tout de même une somme relativement conséquente, sachant que ces diagnostics entraîneront derrière des travaux dont nous ne pourrions pas en financer le dixième.

**Mme le Maire** : le Muretain Agglo ne subventionne pas les études. Il participe pour les projets des particuliers, notamment pour la rénovation énergétique. Par son intermédiaire, nous percevons une subvention du Ministère de l'Environnement pour la salle du Trépapé et, sans aucun doute, également pour l'école du Trépapé. Il pourra à posteriori subventionner les travaux. Cependant, nous pourrions éventuellement consulter l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), mais je pense que Mme Vitet s'est d'ores et déjà renseignée.

**Mme Vitet** : je n'ai pas vu de possibilités. Le Muretain Agglo pourra cependant nous accompagner pour l'établissement des certificats d'économies d'énergies, nous devrions récupérer une partie de l'investissement de cette étude avec les travaux.

**Mme le Maire** : nous prendrons contact avec l'ADEME, mais il est rare qu'elle participe aux études, c'est plus sur des travaux effectifs.

**M. Lalanne** : sachant que la construction du gymnase du lycée est récente, pourquoi fait-il partie de cette liste ?

**Mme le Maire** : tel qu'il est conçu, il n'est pas fait pour être chauffé. Un chauffage a été ajouté un an après car les conditions de vie à l'intérieur n'étaient pas du tout satisfaisantes pour les élèves et enseignants ; ce chauffage est très énergivore, à savoir 20 000 € par an, sachant que le résultat ne satisfait pas les utilisateurs.

**Mme Bobo, Conseillère** : étant donné que le lycée est chauffé au bois, ne serait-il pas possible d'étudier ce système avec le Conseil Régional pour le gymnase ?

**Mme le Maire** : nous avons d'ores et déjà écrit au Conseil Régional dans ce sens-là, ainsi qu'à l'ADEME, d'autant plus que le gymnase est utilisé par les lycéens, indépendamment des associations fonsorbaïses. Nous n'avons pas obtenu de réponse technique du Conseil Régional. Un rendez-vous a eu lieu, avec le Conseiller Régional en charge du sport, et Mrs Chouard et Marin.

**M. Chouard** : nous avons effectivement rencontré le Conseiller Régional chargé des bâtiments sportifs et de toute la partie investissement, sachant que Mme Ibos (Proviseur du lycée) avait également adressé un courrier arguant qu'ils n'arrivaient pas obtenir les températures voulues. Un rendez-vous a également été pris avec le constructeur du gymnase suite au premier rendez-vous organisé avec le Conseiller Régional, ce dernier nous ayant envoyé un de ses représentants pour cet entretien.

En fait, la conclusion du constructeur est que le chauffage installé (pour un investissement de 70 000 €) n'est absolument pas adapté à la structure. Une réflexion est donc portée sur l'éventuelle modification de ce chauffage. De mon avis personnel, le problème est que la température n'atteindra pas plus de 12 °C garantis par le constructeur, ce qui pose problème, surtout pour les professeurs (moins pour les élèves et associations). De plus, certaines associations se plaignent parce que leur règlement fédéral permet aux arbitres d'annuler les matches si la température est inférieure à 15 °C. A ce jour, le constructeur a proposé des solutions, mais il faut en chiffrer le coût. Nous avons consulté le Conseiller Régional pour savoir quelles subventions il pourrait allouer sur une isolation supplémentaire et le changement de chauffage.

Mme le Maire : nous n'avons pas eu de réponse du Conseil Régional. Le Conseiller Régional se nomme Christophe Delahaye, il est également Conseiller Communautaire. Nous allons donc le relancer, mais sans grand espoir.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'étude pour la rénovation énergétique de divers bâtiments sur la commune.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**9 - SDEHG - LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS - DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME (délibération n° 2016-090)**

M. Marin, Premier Adjoint délégué au patrimoine communal : comme nous venons de le dire, le prix du diagnostic énergétique est assez conséquent. Aussi, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) lancera, durant l'hiver 2016, une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments publics.

*M. BROUSSE Christian donne procuration à M. MARIN Pierre et quitte la séance à 21 h 00*

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

Cette campagne a pour objectif d'apporter des informations nécessaires à la mise en place d'actions de rénovation pour la réduction des consommations énergétiques.

Ce programme sera financé à 65 % par l'ADEME et la Région, 30 % par le SDEHG, et 5 % par la commune. Cette dernière participera donc à hauteur de 200 € maximum par bâtiment.

Il est donc proposé d'inscrire la commune dans cette campagne pour les bâtiments suivants :

- crèche du Banayre
- crèche de la Béouzo
- crèche de Cantelauze
- ateliers municipaux/services techniques

soit un total de 800 € maximum.

Il est donc proposé d'adopter une délibération pour :

Article 1 : demander un diagnostic énergétique pour les bâtiments ci-dessus définis.

Article 2 : s'engager à verser au SDEHG une participation financière de 5 % du diagnostic, soit un maximum de 200 € par bâtiment.

Article 3 : s'engager à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire la commune dans la campagne de diagnostic énergétique des bâtiments publics qui sera lancée par le SDEHG.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**10 - ZONE ÉCONOMIQUE LES PORTES DU GERS**

Point sur l'avancée des travaux et de la commercialisation de la Zone Commerciale "les Portes du Gers".

*La présentation a lieu par vidéoprojection.*

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : la zone commerciale "les Portes du Gers", d'une superficie de 108 223 m<sup>2</sup> comprend plus de 14 800 m<sup>2</sup> de commerces avec :

- Carrefour Market : 4 000 m<sup>2</sup>
- les boutiques : 1 000 m<sup>2</sup>
- Centrakor : 1 200 m<sup>2</sup>
- Bricolage et jardinerie : 3 616 m<sup>2</sup>
- équipements de la personne + équipements de la voiture : 3 200 m<sup>2</sup>
- multimédia : 300 m<sup>2</sup>
- restauration rapide : 1 200 m<sup>2</sup>

## Travaux

Pour ce qui est du giratoire :

- fin des travaux de l'anneau central et des bretelles du giratoire : fin mai, avec remise en circulation totale
- les abords (espaces verts, piste cyclable, zone ordures ménagères, etc) : finitions jusqu'à mi juin
- signalisation directionnelle : le Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'a validée le 12 mai 2016 (aucun retard n'est prévu)
- mise en service de l'éclairage public à la charge du SDEHG qui n'a pas pu nous donner de date précise lors de la dernière réunion ; il doit prochainement nous en informer

## Commercialisation

1<sup>er</sup> bâtiment près du rond-point :

- Centrakor (magasin de décoration discount) : actuellement en aménagement intérieur : ouverture prévue le 17 août 2016
- Weldom (magasin de bricolage) : bientôt en aménagement intérieur : ouverture prévue mi septembre 2016
- Jardinage : toujours en cours de négociations
- Carrefour Market, sa station service et sa galerie marchande : ouverture prévue début octobre 2016
- Mac Donald : permis de construire déposé : ouverture prévue mi octobre 2016

Bâtiment central :

En attente de signature : Peugeot (déjà présent sur la commune : transfert) et le Centre de Contrôle Technique (transfert du centre actuellement basé sur Saint-Lys).

Equipements de la personne : aucune enseigne n'est à ce jour définie

Dans la galerie marchande :

Initialement, il était prévu 14 boutiques, au final il y en aura 8, dont 6 qui ont signé :

- Boulangerie Marie Blachère
- Optic 2000 (déjà présent sur la commune : transfert)
- Coiffure Saint-Algue
- Clé Minute (déjà présent sur la commune : transfert)
- Beau et Bon salon de thé
- Rose d'émotion Fleuriste (magasin déjà existant à Seysses : transfert)

Il reste 2 locaux disponibles : 1 de 150 m<sup>2</sup> et 1 de 40 m<sup>2</sup> (en négociations)

Emploi :

Le service emploi de Fonsorbes, en association avec Pôle emploi de Muret, est le partenaire des enseignes des Portes du Gers. Il a effectué, la semaine dernière, et terminé aujourd'hui le pré-recrutement pour Weldom (voir "actualité" sur le site Internet de la Mairie).

Le service emploi a été sélectionné pour le recrutement de Centrakor, et pour Mac Donald en septembre 2016.

Les personnes en recherche d'emploi peuvent faire appel au service emploi pour les postes à venir sur les futures enseignes de la Zone Commerciale les "Portes du Gers", ainsi que pour d'autres postes à venir sur des prochains projets locaux.

**Mme le Maire :** avez-vous des questions sur cette zone ? Le projet avance, les recrutements sont en cours, avec une prestation efficace du service emploi.

**M. Louzon :** oui, très bon accueil au service emploi.

**11 - CENTRE DE COMMERCES ET DE LOISIRS VAL TOLOSA A PLAISANCE DU TOUCH - ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA MODIFICATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

Mme le Maire : deux enquêtes publiques préalables aux permis de construire du Centre de Commerces et de Loisirs Val Tolosa à Plaisance du Touch sont en cours. Elles rentrent dans le cadre des enquêtes relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement (article L 123-2 du Code de l'Environnement) :

- 1 enquête préalable à la délivrance du permis de construire relatif au projet de construction du Centre Commercial et du permis de construire pour l'implantation d'ombrières photovoltaïques
- 1 enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire modificatif relatif au projet de construction du Centre Commercial

Ces enquêtes sont prévues du 25 avril au 7 juin 2016. La commission d'enquête tiendra des permanences les 28 avril, 9, 17, 25 et 30 mai et 3 juin prochains au Pigeonnier de Campagne à Plaisance du Touch.

Une réunion d'information et d'échange avec le public est organisée pour le 30 mai, à 21 h 30 au gymnase Pagnol.

Toutes ces informations sont consultables sur le site de la commune de façon à ce que les Fonsorbais sachent qu'ils peuvent, à titre individuel ou collectif, donner leur avis sur cette enquête publique et sur le projet.

M. Lalanne : le fait que le rapporteur public de la Cour d'Appel ait demandé l'annulation du permis de construire a-t-il une incidence ou pas sur l'enquête publique ?

Mme le Maire : l'enquête publique suit son cours. Nous avons effectivement vu cette information sur la Dépêche.

M. Chouard : Unibail a déjà déposé un autre permis de construire car il savait qu'il faisait l'objet d'une procédure d'annulation.

M. Monrozier : un article est également paru sur le journal Diagonale.

M. Pilet : lors d'un précédent Conseil Municipal, vous aviez indiqué que la Majorité municipale n'avait pas de position car il n'y avait d'accord unanime au sein du groupe. Avez-vous poursuivi votre réflexion afin d'arriver à prendre une position ? Effectivement, au vu des enjeux, il serait intéressant qu'elle se positionne.

Mme le Maire : nous en avons rediscuté ensemble lors d'un récent bureau municipal : nous avons convenu de rester sur le statu quo, c'est-à-dire qu'à titre individuel certains se sont clairement positionnés, d'autres ne le souhaitent pas. De ce fait, la commune de Fonsorbes ne prendra pas position "pour" ou "contre" ce centre commercial.

**12 - TRANSFERT DES DROITS A SUBVENTION DU POOL ROUTIER INVESTISSEMENT (PRI) 2013-2015 (délibération n° 2016-091)**

Mme Krier, Adjointe déléguée aux finances : le programme de subventions du Conseil Départemental de la Haute-Garonne "Pool Routier Investissement (PRI) 2013-2015" prendra fin au 31 décembre 2016.

A ce titre, ce PRI laisse apparaître à ce jour un solde positif de 292 109,23 € pour la commune de Fonsorbes. Au vu de la programmation de 2016, la commune ne consommera pas la totalité du solde.

Pour toute commune membre d'un même EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), le Conseil Départemental de la Haute-Garonne offre la possibilité d'un transfert de subventions entre communes. Aussi, il est proposé de transférer auprès de plusieurs communes membres de la Communauté d'Agglomération du Muretain, qui ont réalisé plus de travaux éligibles, un montant total de 292 109,23 € de subvention au titre du PRI 2013-2015.

L'enveloppe allouée est de 442 800 €, un montant de subvention de 150 690,77 € a été engagé.

Une même délibération avait été prise en 2014 pour le programme 2011-2012 pour un montant de 98 509 €.

Ce dossier a été examiné par la commission finances du 17 mai 2016.

M. Pilet : après réflexion, justement suite à la commission des finances, il s'avère que ces subventions seront essentiellement reversées aux communes les plus riches, soit celles qui ont le moins besoin d'être aidées pour financer leurs travaux. Cela pose le problème de l'aménagement de l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération où les communes riches seront toujours mieux équipées que celles qui sont les moins riches. De plus, cela impacte le budget de fonctionnement. Je propose donc de profiter de la fusion qui nous est imposée avec les deux autres Communautés afin que ce soit rediscuté et redébatu, que nous soyons vraiment dans le cadre d'un aménagement du territoire, avec une vraie solidarité entre l'ensemble des communes. Il n'y a pas de désaccord de fond sur l'idée, mais il faut vraiment poser cette question et faire bouger les choses pour que nous soyons vraiment dans une logique d'aménagement total du territoire, et que les communes les moins riches soient solidaires (nous sommes donc concernés). Aujourd'hui, je m'abstiendrai donc, en demandant que ce soit débattu et travaillé au niveau du Muretain Agglo.

Mme le Maire : en l'occurrence, nous parlons de Dotation de Solidarité.

**M. Pilet** : oui, mais lorsque nous analysons comment la répartition s'est opérée, je crois qu'il y a un vrai enjeu à défendre.

**Mme Krier** : tant que la commune de Fonsorbes aura à payer les investissements voirie en fonctionnement, elle n'y arrivera pas, malgré tous nos efforts ; c'est vrai, là je suis d'accord.

**M. Pilet** : c'est bien pour cela que je dis, car mon groupe n'est pas représenté au sein du Conseil Communautaire pour poser cette question, qu'il y a aussi un enjeu de rediscuter de ces points là puisque la fusion se met en place. De plus, les cadres règlementaires sont assez restrictifs et bloquent les choses. Il convient donc de voir comment pouvoir traiter autrement ce problème afin que cela ne profite pas toujours "aux mêmes", même si eux aussi ont des besoins.

Mme le Maire propose d'approuver le transfert de subvention PRI 2013-2015 au profit de plusieurs communes membres de la Communauté d'Agglomération du Muretain pour un montant de 292 109,23 €.

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	1 (M. Pilet)

**13 - AVENANT AU MARCHÉ POUR LE FORFAIT DÉFINITIF DU MAÎTRE D'ŒUVRE DE LA RÉHABILITATION DE LA SALLE DU TRÉPADÉ (délibération n° 2016-092)**

**M. Chouard** : il est proposé de signer un avenant pour fixer le forfait définitif du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la salle du Trépadé.

Le maître d'œuvre, 11 bis STUDIO ARCHITECTES, a été choisi lors de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2015. Le montant estimatif de la première tranche avait été fixé à 338 555,00 € HT, le taux de rémunération était de 9,90 %, le montant HT du forfait provisoire de maîtrise d'œuvre était de 33 517,00 €.

L'avant projet sommaire a été arrêté et fixe le montant prévisionnel des travaux à 861 456,64 € HT. D'autre part, le marché de maîtrise d'œuvre initial était prévu en trois tranches, une ferme et deux conditionnelles. A l'issue de l'étude réalisée par le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, il a été décidé que la maîtrise d'œuvre et les travaux seraient réalisés en une seule tranche dans un souci de cohérence des travaux et afin de limiter la période de fermeture de la salle.

Ce dossier a été présenté à la commission d'appel d'offres cet après-midi.

Le planning des travaux a été modifié (suite à un accident dont a été victime l'architecte), à savoir :

- 10 ou 13 juin 2016 : lancement du marché de travaux
- 4 juillet 2016 : date limite de réception des offres
- semaine du 29 août 2016 : choix des entreprises
- mi septembre 2016 : début des travaux
- fin juin 2017 : fin des travaux
- 1<sup>er</sup> juillet 2017 : ouverture de la salle

**M. Pilet** : juste relever le montant de la rémunération du maître d'œuvre après avoir calculé le pourcentage.

**Mme le Maire** : c'est conséquent, nous sommes d'accord.

**M. Chouard** : le problème n'est pas le montant, c'est le volume du travail accompli. Ne serait-ce que le dossier APS, il est composé de 95 pages, qui n'est que la première partie du dossier. Ensuite, il y a toutes les consultations d'entreprises.

**M. Pilet** : je ne dis pas le contraire. Je souligne juste le niveau de la rémunération, le pourcentage par rapport au niveau global.

**M. Chouard** : c'est ce qui se pratique dans le métier.

**Mme le Maire** : sachant que ce coût est figé : quelque soit le montant des travaux, sa rémunération restera la même. De plus, les sondages sur la salle ont été réalisés : nous attendons les résultats, en espérant qu'il ne sera pas trouvé d'amiante car l'opération aura un coût financier beaucoup plus élevé.

**M. Chouard** : ces sondages concernent uniquement les sols, à savoir les carrelages et la colle de ceux-ci ; les premiers sondages ont été réalisés dans les murs, mais nous n'avons pas reçu les résultats.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle du Trépadé afin de fixer le forfait définitif.

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	31
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0

**14 - ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE LIVRES, CD ET DVD POUR LA MÉDIATHÈQUE  
(délibération n° 2016-093)**

Mme le Maire : ce dossier a également été examiné lors de la commission d'appel d'offre de cet après-midi. Une consultation pour un accord-cadre pour la fourniture des livres, CD et DVD pour la médiathèque a été lancée en mars dernier.

Les tableaux d'examen des offres ont été présentés à la commission d'appel d'offres et joints à la convocation. L'accord-cadre, avec un minimum et un maximum, est passé en application de l'article 76 du Code des Marchés Publics. Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

La durée initiale est de sept mois, du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2016, suivie de deux périodes de reconduction de douze mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Les prestations sont réparties en douze lots :

N° DE LOT	DÉSIGNATION	FOURNISSEURS	MONTANTS HT ANNUELS MINIMUM	MONTANTS HT ANNUELS MAXIMUM
1	Nouveautés de grande diffusion jeunesse	Librairie "la Préface"	3 875,00 €	19 375,00 €
2	Nouveautés de grande diffusion adultes	Librairie "Ombres Blanches"	7 750,00 €	23 250,00 €
3	Ouvrages de fonds	Librairie de la Renaissance	7 104,00 €	23 250,00 €
4	Documentaires jeunesse	Bibliothèque pour l'Ecole	775,00 €	2 325,00 €
5	Livres en gros caractères ou livres braille (accessibilité)	Librairie "Il était une Fois"	904,00 €	2 713,00 €
6	Bandes dessinées	Librairie "Bédéciné"	2 067,00 €	6 458,00 €
7	Disques compacts	Collectivités Vidéo Services	9 558,00 €	28 675,00 €
8	Livres audiovisuels et livres CD	Librairie "Il était une Fois"	1 550,00 €	4 650,00 €
9	DVD vidéo et musicaux adultes	COLACO	4 133,00 €	20 150,00 €
10	DVD vidéo et musicaux jeunesse	ADAV	6 717,00 €	20 150,00 €
11	Livre littérature fantastique, science fiction, fantasy	Librairie "Bédéciné"	1 292,00 €	3 875,00 €
12	Littérature et musique occitane	Aucune offre reçue - lot déclaré infructueux	1 292,00 €	3 875,00 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>47 017,00 €</b>	<b>158 746,00 €</b>

Mme le Maire : je tiens à relever la prédominance des librairies de secteur : la librairie de Saint-Lys, "Il était une Fois", "la Préface", "la Renaissance", "Ombres Blanches" et "Bédéciné" sont des librairies toulousaines. La volonté est de faire travailler les librairies locales, et non des grosses structures.

Pour la durée totale de l'accord-cadre, le montant total minimum est donc de 47 017 €, et le montant total maximum de 158 746 €. Le pourcentage de librairies locales retenues sur le total prévisionnel des achats de livres est de 97 %. Des marchés subséquents seront lancés selon les besoins.

M. Pilet : vous l'avez dit, mais je re-souligne le fait que ce soit des librairies locales, ce qui participe aussi au développement durable, ce qui est très bien, je le souligne donc. Quant au lot n° 12 déclaré infructueux, personne n'a répondu ?

Mme le Maire : personne n'a répondu. Par contre, la responsable de la médiathèque nous a indiqué qu'elle allait prendre contact avec une association susceptible de vendre ce type de productions afin d'avoir un fond conséquent traitant de ce sujet. Ne me souvenant plus du nom de cette association, je vous le communiquerai ultérieurement.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer un accord-cadre avec les prestataires ci-dessus désignés pour chaque lot.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : les services de la médiathèque travaillent déjà avec la plupart des librairies et entreprises retenues, qui sont de réelles professionnelles sur lesquelles elles peuvent s'appuyer ; ils entretiennent des relations de qualité.

**15 - NOUVEAU TARIF DE CESSION DU LOT N° 19 LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II (délibération n° 2016-094)**

M. Marin : l'acquéreur prévu pour le lot n° 19 du lotissement communal "Cachac II" s'est désisté. Ce projet de cession avait fait l'objet d'une délibération le 19 novembre 2014 ; initialement, le tarif de l'ensemble des lots de ce lotissement, soit 105 € HT le m<sup>2</sup>, avait été acté par délibération le 3 novembre 2011. Aussi, vu l'ancienneté de la fixation de ce prix, le service France Domaine a été contacté : il a établi une nouvelle estimation qui s'élève à 130 € HT le m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé de retenir ce prix d'estimation pour la cession du lot n° 19.

Ce dossier a été examiné par la commission finances du 17 mai 2016.

Mme le Maire : actuellement, il reste trois personnes sur la liste d'attente, sachant que l'un des critères initialement retenus, à savoir la notion de primo-accédant, n'est plus pris en considération car nous n'arrivons pas à vendre ce terrain. Celui-ci sera donc proposé à la première personne inscrite sur cette liste.

M. Marin : il n'est pas certain qu'elle accepte compte-tenu de l'augmentation du prix. Mais il est vendu au prix fixé par le service France Domaine.

M. Pilet : je suis contre cette augmentation du prix. J'avais commencé à le dire en commission des finances : il s'agit d'un lotissement communal, avec un même prix appliqué pour tout le monde ; ce qui est important, même si la vente ne s'est pas réalisée, et j'espère qu'elle se fera, c'est qu'il y ait une équité sur l'ensemble du territoire pour ce lotissement, et que toutes les personnes qui seront propriétaires accèdent au même tarif. L'augmentation, sur cinq ans, représente 25 % du prix ; je ne pense pas que l'un d'entre vous ait eu une augmentation de salaire de ce niveau-là. Le principe établi pour les terrains communaux était de permettre l'accession à des primo-arrivants et à un certain type de population. Je crois qu'il est important de préserver cet esprit. Je ne savais pas que les primo-accédants s'étaient désistés à cause du tarif ; je pense donc qu'il faut conserver le prix initial, et trouver des solutions pour que les personnes visées par ce projet initial puissent y accéder.

M. Marin : comme je l'ai fait remarquer en commission des finances, des primo-accédants avaient acheté un terrain à cet endroit, avaient fait construire, et avaient par la suite revendu leur bien en réalisant un bénéfice substantiel ; je pense que la Mairie n'a pas à rougir d'appliquer le prix fixé par le service France Domaine.

M. Pilet : pour les personnes qui ont spéculé dessus, il existe des réglementations au niveau des impôts pour qu'elles payent une taxe sur les plus values éventuellement réalisées.

M. Chouard : les résidences principales ne sont pas concernées par les taxes sur les plus-values.

M. Pilet : je pense que nous pouvons nous rapprocher de notre Trésorier, à qui nous versons une prime, pour voir comment résoudre cette difficulté. Nous savons qu'il peut y avoir des dérives de la part de certaines personnes, mais cela ne signifie pas que nous perdions les positions, les valeurs qui sous-tendent un projet. Ce n'est pas parce que des personnes ne respectent pas la loi que nous allons pénaliser tout le monde.

Mme le Maire : nous vous avons entendu M. Pilet.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nouveau prix de cession du lot n° 19 du lotissement communal "Cachac II" à 130 € HT le m<sup>2</sup>.

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	1 (M. Pilet)
	Abstention :	0

**16 - TRANSFERT D'OFFICE D'UNE VOIE PRIVÉE DANS LE DOMAINE PUBLIC : PARCELLE CADASTRÉE BR 63 (délibération n° 2016-095)**

M. Lerat, Adjoint délégué au secteur "urbanisme-transports-environnement-VRD" : il s'agit de la parcelle située au Square de l'Ariège, permettant l'accès au projet présenté en début de séance (où est situé le parking sauvage). Le Conseil Municipal avait délibéré le 27 mai 2015 pour l'ouverture de l'enquête publique relative au transfert d'office de voies privées dans le domaine public des parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée BR n° 63 sise lieu-dit "Portérény" square de l'Ariège
- parcelle cadastrée BP n° 122 sise en bordure de la RD 632, pour une partie de la piste cyclable de la desserte du collègue
- parcelle cadastrée BP n° 123 sise chemin Bénech, supportant le trottoir associé à cette voie

L'enquête publique s'était déroulée du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 2015 inclus. Le commissaire enquêteur avait transmis son rapport le 29 septembre 2015.

Une délibération de transfert d'office de ces voies privées dans le domaine public avait été adoptée le 23 novembre 2015.

Cependant, il est proposé d'adopter une nouvelle délibération portant sur la parcelle cadastrée BR 63 afin d'y porter toutes les mentions obligatoires pour la publicité foncière permettant ainsi à cet acte administratif du Conseil Municipal d'être publié par le service de conservation des hypothèques pour acter le transfert.

Le projet de cette délibération était joint à la convocation.

**M. Lalanne** : je pense qu'il s'agit d'une erreur de frappe : il s'agit de la desserte du lycée (parcelle BP n° 122).

**M. Lerat** : oui, du lycée.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une nouvelle délibération pour le transfert de la parcelle cadastrée BR 63 dans le domaine public, pour la raison évoquée ci-dessus.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 17 - VENTE DE DIVERS MATÉRIELS AUX ENCHÈRES SUR INTERNET (*délibération n° 2016-096*)

**M. Marin** : le Conseil Municipal avait délibéré, le 14 janvier 2016, pour la mise en vente aux enchères, via la plateforme de courtage aux enchères par Internet "Agorastore", de quatre mobiliers et quatre véhicules.

Cependant, certains biens n'ont pas été vendus lors de cette première enchère ; aussi, il est proposé d'abaisser le prix de base de l'enchère afin de permettre de trouver un acquéreur, à savoir :

DÉSIGNATION des BIEN INVENDUS	1 <sup>ère</sup> MISE à PRIX	NOUVEAU PRIX de BASE
<b>3 mobiliers pour affiches :</b>		
1 mobilier pour affiches : H : 1 m 91 X l : 0, 94 cm pour affiches de 65 cm X 95 cm	200,00 € HT l'unité	80,00 € HT l'unité - hors site AGORASTORE
2 mobiliers pour affiches : H : 1 m 91 X l : 0, 94 cm pour affiches de 65 cm X 95 cm	200,00 € HT l'unité	50,00 € HT l'unité
1 véhicule non roulant RENAULT CLIO 197 000 km - année 1997	300,00 € HT	200,00 € HT

Pour information, nous avons vendu les véhicules suivants :

DÉSIGNATION des BIEN VENDUS	MISE à PRIX	PRIX de VENTE
<b>3 véhicules :</b>		
1 véhicule IVÉCO polybène sans la benne 35C9 - 172 919 km - année 24/08/2001	5 500,00 € HT	6 830,00 € HT
1 véhicule non roulant PEUGEOT 505 break - 109 468 km - année 1989	300,00 € HT	1 900,00 € HT
1 véhicule non roulant RENAULT TRAFIC - 161 000 km - année 1993	300,00 € HT	

Nous vous proposons donc de baisser les prix pour les trois mobiliers pour affiches et le véhicule non roulant Renault Clio.

**M. Pilet** : je pense que vous vous êtes trompé car il est indiqué que l'acquéreur prévu pour le véhicule non roulant Renault Trafic s'est désisté. Il est donc remis à la vente au même prix.

**Mme le Maire** : oui, il n'a pas été vendu. Les véhicules vendus sont l'Ivéco à 6 830,00 € HT et le Peugeot 505 non roulant à 1 900,00 € HT.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'abaisser, pour une remise en vente, le prix de base de l'enchère des trois mobiliers pour affiches et du véhicule non roulant Renault Clio invendus.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 18 - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) - PARTIE DU FUTUR CHEMIN PIÉTONNIER AYGOLOUNGO-BIDOT (délibération n° 2016-097)

M. Marin : nous avons tous décidé, après les discussions qu'il y a eues au sein des conseils de quartiers, en réunions d'Elus et avec la population, de créer un cheminement piétonnier entre les pôles du quartier Aygoloungo et la zone de loisirs de Bidot. Cependant, la zone réservée pour cet aménagement par nos prédécesseurs (côté droit de la route) est dangereuse car elle est très étroite. Nous avons donc envisagé de prendre le bord d'un des champs du côté gauche, en face de l'avenue des Raisins.

Ce projet de cheminement vise à créer une liaison piétonne entre ces deux pôles afin de faciliter et sécuriser le déplacement doux de la population, en empruntant des bordures de champs, au-delà du fossé. Il aura pour objectifs :

- d'éviter aux piétons habitants la zone nord du quartier de traverser deux fois la route départementale
- d'éviter un cheminement sur un bas-côté existant exigü, en étant frôlés par les véhicules
- de permettre un aménagement optimum du futur accès de transport en commun TISSÉO ligne F, liaison vers l'arrêt de bus existant et vers le futur emplacement
- de relier la zone de loisirs de Bidot

Pour la réalisation de ce cheminement piétonnier, deux propriétés se trouvent impactées par le tracé envisagé. La commune a donc adressé une offre d'achat aux propriétaires de ces parcelles agricoles : celui de la parcelle AO 7 (qui rejoint le chemin de Birazel) est favorable à la vente de la partie nécessaire, la promesse de vente a été signée cette semaine ; les propriétaires de la parcelle AO 8 n'y sont pas favorables.

Aussi, pour cette parcelle, il est proposé de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin de préempter pour pouvoir réaliser ce cheminement. Une délibération doit être adoptée afin que M. le Préfet puisse ensuite étudier ce dossier et se prononcer sur l'utilité publique de ce cheminement piétonnier.

La DUP et l'arrêté de cessibilité peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage et de la notification. Le propriétaire peut contester l'ordonnance d'expropriation par voie de pourvoi en cassation. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'ordonnance d'expropriation.

La note de présentation était jointe à la convocation.

Mme le Maire : si tout va bien, cette démarche devrait durer un an au minimum.

M. Lalanne : pouvez-vous nous éclairer sur le positionnement et l'avancée de ce cheminement en amont ?

Mme le Maire : en amont, le bas-côté de la route n'est effectivement pas sécurisé puisqu'il n'y a pas de trottoir, ce ne sont que de petites portions où un trottoir délimite la voie de circulation et le passage piétons. Des aspects sont travaillés avec le Muretain Agglo, mais nous ne sommes pas sur la réflexion d'une sécurisation totale sur l'intégralité de la longueur de la traversée d'Aygoloungo, il y a plusieurs centaines de mètres. Dès que nous aurons récupéré les dossiers du Muretain Agglo, qui sont en cours d'élaboration en collaboration avec le Conseil Départemental puisqu'il s'agit d'une route départementale, nous vous transmettrons les plans qui auront été élaborés pour ce projet d'aménagement, avec notamment les traversées sécurisées de la route départementale pour que les riverains puissent accéder aux arrêts de bus qui seront situés de part et d'autre de la voie. Des solutions seront trouvées pour diminuer la vitesse, avec notamment une augmentation de l'incurvation des haricots obligeant ainsi les automobilistes à bien ralentir pour les traverser sans rouler dessus. Il y a donc toute une réflexion sur l'aménagement sécuritaire, mais il est clair que nous ne pourrions accomplir tout ce que nous souhaiterions faire pour les raisons précédemment évoquées en terme de coût de fonctionnement.

M. Lalanne : ma question est en fait motivée par ma surprise de voir que vous souhaitez engager une procédure d'expropriation en fin de parcours alors que le reste du cheminement, en amont, est toujours en l'état de projet et de discussions. C'est tout de même une procédure relativement importante. Je pense que cette procédure motivée ne revêt pas d'un intérêt public. Par contre, s'il s'agit effectivement de procéder à la préparation d'installation d'arrêts de bus, oui. Mais, je crains que vous ayez beaucoup de difficultés pour motiver l'intérêt public sur la base d'un cheminement piétonnier dont la plus grande partie en amont n'est pas encore réalisée.

**Mme le Maire :** ce n'est pas réalisé en amont car il s'agit du bord de la voie. Il n'en demeure pas moins que là, le passage est inexistant entre le fossé et la voie de roulement, un piéton ne peut y circuler. En l'occurrence, l'objectif est que les habitants d'Aygaloungou puissent atteindre, soit le chemin de Birazel, soit Bidot, sur un espace parfaitement protégé, avec le fossé les protégeant des véhicules. Nous savons que cette démarche prendra du temps, la procédure sera longue puisque les propriétaires ne veulent pas vendre. Si nous ne lançons pas cette enquête aujourd'hui, c'est reculer d'autant le moment où nous pourrions disposer de ce terrain et y réaliser un déplacement sécurisé attendu par les habitants. Certes, ce n'est peut-être pas parfait en amont, plus au nord, mais il n'en demeure pas moins que nous avons cette opportunité, il serait dommage de s'en priver, nous regretterions de ne pas l'avoir fait si nous ne le faisons pas aujourd'hui.

**M. Soum, Conseiller délégué :** il me semble qu'il y a une confusion entre ce qui est mentionné dans la note explicative, et qui est actuellement traité, soit le chemin piétonnier qui part d'Aygaloungou pour aller à Bidot, et le chemin piétonnier qui part de l'avenue de la Gare pour aller à Bidot, qui fait référence à une parcelle de la DGA et qui ne va pas jusqu'à Aygaloungou.

**Mme le Maire :** vous parliez bien, M. Lalanne, du chemin qui va à Aygaloungou ?

**M. Lalanne :** oui.

**Mme le Maire :** nous sommes d'accord.

**M. Marin :** je souhaiterais tout de même ajouter un point, à savoir qu'il est arrivé, en tout début d'année, un accident extrêmement grave : une dame, qui habitait dans l'impasse perpendiculaire au chemin du Tranquille, était sortie pour promener son chien sur la zone de Bidot. Pour ce faire, elle avait emprunté le côté droit en sortant de l'avenue des Raisins ; un automobiliste, qui utilisait son portable, a alors perdu le contrôle de sa voiture, a empiété sur le bord et est allé percuter le chien, le tuant ; la dame ne se situait qu'à quelques centimètres. C'est ce qui m'a fait immédiatement penser qu'il était nécessaire et absolument indispensable de faire un chemin afin de protéger les piétons. Cette partie nous permettra d'aménager la traversée en venant de l'avenue des Raisins et de prendre en toute sécurité un cheminement piétonnier pour aller sur la zone de Bidot.

**M. Lalanne :** il est très bien de prendre en compte la sécurité des piétons dans ce secteur-là, mais puisque vous parlez de sécurité des piétons, je vous rappelle que les feux tricolores du carrefour de l'Intermarché ne comportent toujours pas de signalétique pour les piétons sur deux feux. Il va peut-être falloir avancer sur ce dossier-là aussi, avant que ne survienne un grave accident.

**M. Marin :** nous avançons, avec toutes les contraintes infligées par le Muretain Agglo qui détient la compétence voirie, qui doit donner son avis. Nous avons les contraintes du SDEHG qui doit réaliser des études qui diffèrent sans arrêt : j'ai été obligé de pendre contact avec le Président du SDEHG pour lui demander d'accélérer la mise en place de ce secteur-là. J'ai provoqué une réunion avec le SDEHG : nous nous sommes de nouveau rendus sur place quelques jours auparavant afin de sensibiliser le personnel, et faire en sorte que ce soit réalisé rapidement. Nous ne cessons d'essayer d'obtenir des résultats, mais des rouages sont infranchissables, qui retardent l'opération. Quelque soit l'équipe municipale, les résultats seraient les mêmes.

**M. Pilet :** je pense que l'aménagement du cheminement piétonnier d'Aygaloungou à Bidot est effectivement une nécessité car il est compliqué de s'y déplacer. Etant donné que la procédure sera longue (plus d'un an), je pense qu'il faudrait mettre à profit ce temps pour le réfléchir et le penser avec les habitants du quartier, via le conseil de quartier, pour analyser la situation globalement : l'arrêt de bus, la question de la vitesse, la question de la traversée de la route depuis l'avenue des Raisins. Je pense qu'un terrain avait été bloqué pour réaliser un rond-point, il conviendrait de voir s'il est toujours d'actualité.

**Mme le Maire :** non.

**M. Pilet :** ma proposition est donc de le travailler avec les habitants du quartier qui l'utilisent tous les jours et qui connaissent bien les endroits dangereux, ceux à aménager, à utiliser. J'ai dernièrement participé à une réunion sur ce quartier-là, du monde était présent, de nombreuses idées intéressantes ont été émises. Je trouve dommage de ne pas utiliser les idées de ces personnes qui ont envie de voir cette zone aménagée ; il faudrait le concevoir de manière globale, avec tout ce qui doit être fait entre l'arrêt de bus, la vitesse de traversée, la traversée d'endroits de la chaussée, compliquée pour les personnes.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation d'un cheminement piétonnier entre les pôles du quartier Aygaloungou et la zone de loisirs de Bidot.

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	27
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert –par procuration-, Lalanne et Perrot –par procuration-)

**19 - CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DES LOGEMENTS TEMPORAIRES AU CCAS (délibération n° 2016-098)**

Mme Hernandez, Adjointe déléguée aux affaires sociales : dans le cadre du dispositif d'allocation logement temporaire, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a demandé d'établir un contrat de mise à disposition avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour les cinq logements temporaires conventionnés par l'Etat et la CAF. En effet, elle demande que le gestionnaire de ces logements soit le CCAS et non la Mairie. Les logements concernés sont les suivants :

ADRESSE	N° du LOGEMENT	TYPE de LOGEMENT
17 rue de la Poste	1	T1
17 rue de la Poste	2	T1
17 rue de la Poste	3	T2
7 bis avenue de l'Europe	3	T2
7 bis avenue de l'Europe	1	T1

*M. MONROZIER Julien donne procuration à Mme MALET Laëtitia et quitte la séance à 21 h 47*

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

Le projet de contrat était joint à la convocation.

Mme le Maire : rien de nouveau, la seule différence est qu'une convention sera signée.

Mme Hernandez : ce sera toujours géré par le service des logements de la commune.

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'un contrat de mise à disposition à titre onéreux avec le CCAS pour les cinq logements temporaires conventionnés par l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**20 - SA HLM COLOMIERS HABITAT - CESSION DE HUIT LOGEMENTS COLLECTIFS SUR LA RÉSIDENCE "TRÉPADÉ" (délibération n° 2016-099)**

Mme le Maire : il s'agit de la résidence située à gauche, en descendant chemin des Capelliers.

Mme Hernandez : la SA HLM Colomiers Habitat nous a informés, par rendez-vous, et ensuite nous avons reçu un courrier de la Préfecture le 21 mars dernier, qu'elle a engagé une procédure pour la cession de huit logements collectifs de la résidence "Trépadé" sise 590 chemin des Capelliers.

Conformément aux articles L 443-7 et L 443-14 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune doit émettre son avis sur ce projet.

Lors du rendez-vous avec le représentant de la SA HLM Colomiers Habitat, il a été demandé qu'il n'y ait pas de nouvelles ventes de logements avant la fin du mandat.

Pour précision, l'article L 443-11 du Code la Construction et de l'Habitat prévoit qu'un logement occupé ne peut être vendu qu'à son locataire, ou s'il le souhaite, à son conjoint, et, dans certains conditions, à ses ascendants ou descendants.

Lorsqu'il s'agit de la vente d'un logement vacant, l'organisme propriétaire doit le proposer en priorité à l'ensemble des locataires de logements lui appartenant dans le département. A défaut d'acquéreur prioritaire, le logement peut être vendu à toute personne physique ou à une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités qui s'engagent à mettre ce logement pendant au moins quinze ans à disposition de personnes défavorisées. Ces logements sortiront du contingent "logements sociaux" cinq ans après la vente.

Le dossier était joint à la convocation.

Mme le Maire : pour vous donner une idée de la vitesse à laquelle les ventes s'effectuent, nous avons recueilli quelques informations sur la résidence du Gers, sur laquelle la SA HLM Colomiers Habitat a d'ores et déjà mis en vente un certain nombre d'appartements ou maisons :

- date de mise en vente : 2013
- nombre de logements mis en vente : 35

- nombre de logements vendus : 13
  - 2 ont été vendus aux locataires en place
  - 9 ont été vendus aux autres locataires de la SA HLM Colomiers Habitats
  - 2 ont été vendus à des particuliers autres

Il n'est pas prévu de ventes en location-accession. Actuellement, quatre logements sont vides puisque la SA HLM Colomiers Habitat ne peut les vendre que si les occupants sont partis, à moins que ce ne soient ces derniers qui les achètent, dont deux font l'objet d'un sous-seing privé signé. Sur trois ans, elle a donc vendu treize logements et signé deux sous-seings privés ; les logements ne se vendent donc pas rapidement.

**M. Pilet** : une précision, pour que ce soit bien clair : les locataires qui refusent d'acheter, restent en place.

**Mme le Maire** : ils peuvent rester en place. Tant qu'ils sont occupants des lieux, l'appartement ne peut être vendu qu'à eux. S'ils ne partent pas, l'appartement n'est pas mis à la vente.

**Mme le Maire** propose au Conseil Municipal d'approuver la cession de huit logements collectifs de la résidence "Trépadé" par la SA HLM Colomiers Habitat, au profit de ses locataires.

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	31
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0

**Mme le Maire** : cela participe aussi à la mixité sociale : il y a des locataires, mais aussi des propriétaires, ce qui signifie probablement une vie différente du collectif en question, ce qui ne peut être que positif, à condition qu'il n'y en ait pas trop ; la SA HLM Colomiers s'est engagée à ne pas en vendre davantage.

## 21 - LE MURETAIN AGGLO - SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

**Mme le Maire** : ce point est reporté.

**M. Pilet** : pourquoi est-il reporté ?

**La Directrice Générale des Services** : le Muretain Agglo nous a demandé de soumettre ce projet au Comité Technique avant délibération.

**M. Lalanne** : je n'ai pas bien compris pourquoi il était reporté, pardon.

**Mme le Maire** : ce dossier doit passer en Comité Technique.

**M. Lalanne** : d'accord. Ce projet de travail est tout de même, de mon avis, particulièrement important.

**Mme le Maire** : nous n'avons pas de doute là-dessus, M. Lalanne.

**M. Lalanne** : ce projet peut être générateur de certaines sources d'économies et d'un travail plus pragmatique. J'aurais donc très bien vu ici, plutôt que d'émettre un avis au sein d'un Conseil, que nous puissions par exemple créer une commission avec des participants pour en débattre, émettre des avis, des propositions.

**Mme le Maire** : sur ce qui pourrait être mutualisé ? C'est ce que vous voulez dire ?

**M. Lalanne** : oui, sur ces axes de travail proposés.

**Mme le Maire** : d'accord. Le travail a été principalement mené par les techniciens, il a fait l'objet de plusieurs réunions entre les Directeurs Généraux des Services et les techniciens, de façon à voir ce qui était effectivement mutualisable et ce qu'il était facile de mettre en place. Un travail a déjà été fait, mais les Elus ont effectivement leur mot à dire, nous pouvons peut-être élargir la réflexion au-delà de ce qui est prévu en terme de mutualisation.

**M. Lalanne** : oui, un exemple tout simple, pour les ressources humaines : je n'ai pas vu, dans la fiche d'accompagnement, qu'une étude ait été réalisée en ce qui concerne notamment la mutualisation des services au sein d'une Communauté d'Agglomération. Il y aurait éventuellement des pistes à étudier, pour lesquelles nous serions peut-être précurseurs.

**Mme le Maire** : il y a d'ores et déjà une mutualisation entre la Mairie de Muret et les services du Muretain Agglo. Effectivement, il n'existe que cette mutualisation, aucune autre commune n'est mutualisée avec le Muretain Agglo. La réflexion mérite d'être menée sur un certain nombre de services ; il n'y a pas de doute : plus nous mutualisons, plus nous réaliserons d'économies ... Mme Krier met un bémol : tout dépend combien le Muretain Agglo nous fera payer.

**M. Pilet** : je partage cet avis. Cela mériterait aussi que ce soit travaillé avec les deux autres agglomérations avec lesquelles le Muretain Agglo fusionnera.

**Mme le Maire** : je crois que le sujet majeur aujourd'hui, pour la fin 2016, est effectivement la fusion, une réflexion commune sera nécessaire, cela ne fait aucun doute.

**M. Pilet** : ne serait-ce qu'un point que j'ai notamment vu, et soulevé : il me semble qu'Axe Sud a fusionné avec un garage pour l'entretien de son parc automobile.

Mme le Maire : oui. La fusion ouvrira de nouvelles perspectives, cela ne fait pas de doute. Mais c'est d'abord le chantier à mener, me semble-t-il, pour cette année, indépendamment des choix qui ont déjà été posés en terme de mutualisation, dont nous reparlerons lors du prochain Conseil Municipal.

**22 - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE - PROJET DE FUSION**

Mme le Maire : un calendrier a été établi :

- 17 mai 2016 : dernier comité de pilotage auquel ont participé 4 Elus du Muretain Agglo, des Elus d'Axe Sud et de la Communauté de Communes rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle : il a été décidé, par l'ensemble des présents, de lancer les réunions de travail des différents Vices-Présidents et des Directeurs de Services sur les compétences qui nous sont communes, ou pas (Axe Sud n'a pas la compétence "enfance"), de façon à ce que nous travaillions sur une future harmonisation.
- 6 juin 2016 : retour du travail accompli par chaque Vice-Président, en fonction des compétences travaillées (finances, environnement, enfance, etc).
- 8 et 14 juin 2016 : nouveau comité de pilotage
- 14 juin 2016 : retour auprès de la conférence des Maires, pour le Muretain Agglo, des travaux accomplis précédemment et des accords passés, ou pistes de travail étudiées puisque tout ne sera pas acté pour le vote de fin juin ou début juillet. Il convient que nous soyons d'accord sur les bases, au-delà de ce qui a été signé quelques semaines auparavant avec le Conseil Départemental.
- 28 juin 2016 : validation de la délibération pour la fusion en conférence des Maires et Conseil Communautaire
- 30 juin 2016 : Conseil Municipal de Fonsorbes pour voter sur l'arrêté préfectoral actant le nouveau périmètre de la future Communauté d'Agglomération.

Nous devons également nous voir, puisque nous ne nous connaissons pas tous, lors d'un repas organisé pour la semaine prochaine afin de faire connaissance. Nous, Elus de Fonsorbes, avons la chance de connaître la majorité d'entre eux puisqu'il y a les six Maires des petites communes, nous connaissons moins bien ceux d'Axe Sud. L'objectif est d'arriver à travailler ensemble, sachant que les travaux sont lancés par compétence.

**23 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH (SIECT) - MODIFICATION DES STATUTS (délibération n° 2016-100)**

Mme le Maire : le comité syndical du SIECT a approuvé, lors de sa séance du 24 mars 2016, la modification des statuts dudit syndicat. Cette modification porte sur l'article 2B pour la facturation et le recouvrement en matière d'assainissement collectif : *"dans le cadre des compétences liées à l'assainissement, le syndicat pourra exercer la prestation de service pour les communes membres ou pour les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) ou établissements publics comprenant des communes membres parmi leurs adhérents (facturation uniquement sur le territoire de ces communes, membres de ces structures et du SIECT) : facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif."*

Conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, les collectivités membres du SIECT doivent délibérer sur les modifications statutaires du syndicat.

Il est proposé d'émettre un avis favorable, mais cela ne nous concerne pas puisque nos factures sont émises par le SMEA 31.

Aussi, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SIECT.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**24 - AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE (ATD) - MISE A DISPOSITION DU BILAN D'ACTIVITÉ 2015**

Mme le Maire : le rapport d'activité de l'année 2015 de l'ATD est mis à votre disposition.

**25 - MOTION DE DÉNONCIATION DES INSCRIPTIONS NÉGATIONNISTES ÉCRITES SUR LA FAÇADE DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION (délibération n° 2016-102)**

Mme le Maire : j'en ai parlé lors de la cérémonie du 8 mai dernier car les inscriptions niant l'existence de la Shoah avaient été apposées sur la façade du Musée la semaine précédente. Aussi, M. Pilet a proposé de voter

une motion portant sur la dénonciation des inscriptions négationnistes taguées sur les murs du Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation de Toulouse. Cette démarche s'inscrit dans le travail de mémoire porté par la Mairie avec la réalisation du Mémorial de la Déportation et de la Résistance en concertation et en partenariat avec le collège et le lycée. Il y a également eu la cérémonie commémorative du 24 avril 2016, journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation, l'exposition qui s'est tenue à la médiathèque, les lectures du 9 mai, également à la médiathèque, et la cérémonie du 27 mai 2016 dans le cadre de la journée nationale d'hommage aux victimes de la Résistance, ainsi que l'implication renforcée des établissements scolaires lors des cérémonies commémoratives. Il n'y a pas de doute sur le fait que la commune de Fonsorbes est bien inscrite dans ce travail de mémoire. Le texte proposé par M. Pilet est le suivant : j'ai apporté, M. Pilet, deux minimes corrections :

*"Le Conseil Municipal dénonce ces agissements qui, malheureusement, se multiplient sur le territoire national, nous ne pouvons que nous insurger face à ces personnes qui veulent réécrire l'histoire en niant les millions (et non les milliers) de morts résultant de l'application de la "solution finale". Des êtres humains ont ainsi été éliminés pour leur religion, leur idéologie, leur appartenance ethnique ou leur handicap.*

*Notre devoir est de rappeler que ces faits historiques sont prouvés et incontestables, il est important que le souvenir de ce génocide soit transmis aux générations futures dans un souci d'éviter le retour à de tels crimes (plutôt que "telles folies") contre l'humanité.*

**M. Pilet :** vous avez omis la première phrase, à savoir : "Le 4 mai 2016, des inscriptions négationnistes ont été taguées sur les murs du Musée National de la Résistance et de la Déportation de Toulouse".

**Mme le Maire :** oui, pardon, effectivement je l'ai omise.

**M. Pilet :** ainsi que la phrase de conclusion : "Le Conseil Municipal exprime ainsi son soutien et sa sympathie à l'équipe du musée, et l'invite à poursuivre son travail de mémoire, dont nous mesurons toute l'importance, encore aujourd'hui."

**Mme le Maire :** excusez-moi, j'ai oublié l'introduction et la conclusion, je vous prie de m'en excuser.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption de cette motion portant sur la dénonciation des inscriptions négationnistes taguées sur les murs du Musée National de la Résistance et de la Déportation de Toulouse.

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	31
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0

#### 26 - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2017

**Mme le Maire :** le nombre de jurés est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population, à raison d'un juré pour 1 300 habitants, soit 9 pour la commune de Fonsorbes ; le tirage au sort doit porter sur le triple de personnes. Cette démarche ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive sera établie par une commission qui doit se réunir au siège de la Cour d'Assises. Il est donc procédé électroniquement à ce tirage au sort ; 27 personnes sont désignées pour la liste préparatoire 2017 des Jurés d'Assises.

#### 27 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22

**Mme le Maire :** aucune décision n'a été prise.

#### 28 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

##### Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Le fonctionnement actuel de la navette municipale semble poser problème. Des demandes sont formulées pour un service lors des jours d'ouverture des associations caritatives. Est-ce que cela peut être étudié ?

Nous demandons une réflexion sur les modes de déplacement dans la commune pour les personnes ne disposant pas de mode de transport.

**M. Baë,** Conseiller délégué au transport : pour rappel, la navette fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, uniquement le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, sur réservation ; les administrés doivent réserver auprès du service accueil de la Mairie au plus tard le mardi midi, veille du mercredi concerné.

- nombre d'administrés concernés par ce service : 9
- moyenne du nombre de réservations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 : entre 2 et 3 par semaine

- lieux les plus fréquemment demandés :
  - centre culturel – école de musique
  - Intermarché, Lidl, épicerie sociale
  - école du Trépadé, lycée de Fonsorbes
  - centre ville : poste, mairie, centre médical, cimetière

Pour les associations caritatives, nous avons identifié :

- l'épicerie sociale : ouverte le mercredi matin, de 9h30 à 12h30
- les restos du cœur : ouverts le lundi de 14h à 17h, de novembre à mars
- le secours catholique :
  - accueil des familles : lundi, de 14h30 à 16h30
  - permanence : mardi, de 14h30 à 16h30
  - café solidaire : mercredi, de 9h30 à 11h30
- l'entraide et partage : les lundi et mercredi, de 10h à 12h ; le vendredi de 14h à 16h

La solution qui résoudrait quasiment tous les problèmes serait de partager le fonctionnement de la navette entre le mercredi matin et le lundi après-midi ; reste à voir si l'organisation est envisageable vis-à-vis du conducteur, des services techniques. Une réflexion pourrait être portée sur les possibilités, mais il faudrait définir avec précision le profil et les souhaits des utilisateurs (âge, handicap, lieu d'habitation, besoins réels) ; et surtout étudier la faisabilité en terme de coûts et d'organisation.

M. Pilet : l'idée est d'y réfléchir ; nous avons été sollicités par quelques personnes qui rencontrent des difficultés, notamment pour aller chercher des colis alimentaires, se rendre à des rendez-vous médicaux. Ce serait de l'étudier, voir comment y répondre, y compris peut-être de voir comment la solidarité peut jouer. Nous savons, par des personnes qui nous ont contactés, que des voisins les véhiculent parfois, mais ne peuvent le faire systématiquement. C'est aussi réfléchir à d'autres moyens, d'où la fin de ma question: pouvons-nous ouvrir une réflexion ? Ce pourrait être décaler la navette sur un autre moment, essayer d'étudier d'autres solutions une fois que nous aurons bien repéré les besoins, qui ne sont pas importants mais qui sont une sacrée gêne pour ceux qui en ont besoin.

Nous pourrions acter le fait de porter ce problème à la réflexion.

M. Baë : je propose que nous nous rencontrions tous les deux, éventuellement avec Mme Hernandez, afin d'identifier réellement les personnes qui rencontrent des problèmes, voire étendre la réflexion pour trouver des idées supplémentaires.

M. Pilet : merci.

2. Plusieurs magasins du centre de la commune ont fermé ces derniers mois. A-t-on des éléments d'explication ? De nouveaux commerçants vont-ils s'installer ? Est-ce que les projets d'ouverture compensent les fermetures ?

M. Louzon : les causes de fermeture de commerces sur Fonsorbes sont diverses. Elles vont de la santé du commerçant, du changement de situation familiale, aux charges trop élevées par rapport au chiffre d'affaires. Certains propriétaires de locaux commerciaux ont baissé les loyers pour accueillir de nouvelles activités. Mais tous ne l'ont pas fait et nous les avons alertés pour une révision à la baisse des loyers et une rénovation des locaux. Le commerce de proximité doit s'adapter au comportement de ses clients car les français, et donc les fonsorbaïs, dépensent autrement depuis la crise. Ils bénéficient de l'apport des nouvelles technologies et de l'essor de l'économie du partage : les comportements ont changé.

Sur les commerces fermés, il y a des visites. Hors les Portes du Gers, nous avons de nouveaux arrivants qui devraient compenser les fermetures.

Le service économie-emploi, par la mise à jour du fichier "locaux disponibles", est un partenaire des bailleurs et accompagne les nouveaux projets. Nous avons relancé, il y a quelques mois, certains propriétaires pour qu'ils nous confient leurs locaux vides depuis plus de 6 mois... en vain.

En conclusion, une première réunion des référents commerçants est programmée pour la semaine prochaine (le 26 mai 2016) pour mettre en place le dialogue et les actions à venir pour agir, animer et dynamiser le commerce local.

M. Pilet : connaissons-nous le ratio entre les fermetures et ouvertures de magasins ?

M. Louzon : j'ai recensé des locaux qui ont récemment fermé, je n'en ai pas dénombré énormément ; les causes de fermeture que je connais sont extérieures. Nous avons eu une réunion sur la problématique du Centre Commercial Saint-Nicolas et l'épicerie de nuit. Pour l'instant, nous

attendons quelques témoignages écrits pour tenter une action contre cette dernière qui pose problème. Ce Centre Commercial est vieillissant, il a donc besoin d'être rajeuni, de correspondre aux commerces d'aujourd'hui. Nous sommes donc dans l'action. D'autres magasins, que nous voyons beaucoup moins, ont récemment repris des activités, des locaux (hors commerces) sont à la location et qui se remplissent aussi. Alors, parlons-nous que de commerces ? Parlons-nous de locaux en général ? Oui, il y aura compensation.

**M. Pilet :** j'entends aussi qu'une action est engagée pour que les loyers des commerces soient revus à la baisse afin de faciliter les implantations. Je sais qu'à certains endroits cela posait problème, et que justement ce n'était pas viable ; il y a certes le changement de comportement des citoyens dans leurs actes d'achats, mais il y a également les charges qui sont élevées à certains endroits. Donc, une action est engagée ?

**M. Louzon :** oui, car le service économie-emploi a rapidement créé un fichier recensant tous les locaux après avoir rencontré tous les bailleurs. Nous avons demandé à être l'interlocuteur car nous avons tout de même beaucoup de visites et de contacts depuis la création du service (et de plus en plus, c'était notre volonté). Aussi, nous avons constaté des loyers totalement aberrants. Nous avons donc demandé aux propriétaires de les revoir, de travailler différemment ensemble. C'est un plus pour nous, pour eux aussi car une friche commerciale envenime la situation ; c'est ce qu'il se passe à Moundran, où c'est purement un problème de loyers.

**M. Pilet :** est-ce que l'association des Entreprises du Muretain peut apporter des conseils sur l'aménagement, les emplacements des commerçants ? Par exemple, pour un restaurant qui s'implanterait à tel endroit, serait-il moins fréquenté, moins pertinent que s'il s'installait à un autre endroit ? Pour ces cas-là, cette association peut-elle être utile ?

**M. Louzon :** pas pour le commerce, c'est plus du ressort de la Chambre du Commerce, avec qui nous serons de plus en plus en relation car nous avons maintenant des référents commerces qui nous permettent de créer des actions ; c'était notre volonté, à savoir avoir des personnes avec qui dialoguer et faire fonctionner ces organismes qui n'attendent que ça. Nous sommes vraiment partenaires. Nous allons d'ailleurs prochainement mener quelques actions.

**M. Lalanne :** en recensement rapide de mémoire, nous en sommes quand même à 1 librairie, 2 boulangeries, 1 salon de coiffure, 1 pizzeria, ça commence à s'additionner. Je ne sais pas si, effectivement par le jeu d'incitations fiscales ou de baisses de loyers à provoquer par un moyen ou un autre, nous ne pourrions pas améliorer la situation. Je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites que la fermeture des commerces sera compensée par la zone commerciale les Portes du Gers.

**M. Louzon :** ce n'est pas ce que j'ai dit ; j'ai dit "hors Portes du Gers".

**M. Lalanne :** d'accord, j'avais mal compris. Je voulais juste accentuer le fait que ce sont des commerces de proximité qui disparaissent.

**M. Louzon :** tout à fait.

**M. Lalanne :** de plus, des locaux neufs sont toujours vides depuis leur création. Des communes ont mis en place un système, soit d'augmentation de la fiscalité pure et dure pour amener une baisse des loyers de la part des propriétaires, soit d'aides fiscales aux nouveaux souhaitant s'installer. Peut-être y a-t-il des pistes à approfondir dans ces directions-là.

**M. Louzon :** tout à fait.

**Mme Krier :** nous sommes en train de nous renseigner sur la taxe pour les friches commerciales. Peut-elle inciter les propriétaires de locaux vides à faire baisser les loyers ?

**Mme le Maire :** la problématique est que nous sommes confrontés aux mêmes propriétaires sur les deux zones commerciales "Moundran" et "Saint-Nicolas", la discussion est donc difficile. Le message est passé, mais manifestement il n'a pas été entendu.

## 29 - INFORMATIONS DIVERSES

**Mme le Maire :**

### Concours de la Résistance

Une classe du lycée de Fonsorbes a obtenu le 2<sup>ème</sup> prix, et des élèves, à titre individuel, ont obtenu le 1<sup>er</sup> prix. Ils ont été invités pour l'inauguration du monument et la cérémonie du 27 mai prochain afin d'être reconnus par la commune pour le travail qu'ils ont accompli.

Fonds de concours au Muretain Agglo

Modification du montant prévu pour le versement du fonds de concours au Muretain Agglo dans le cadre des emprunts voirie : il est majoré de 2 329 €. Le montant initialement annoncé lors du Conseil Municipal du 10 mars dernier était de 155 000 €, il est donc de 157 329 €. La délibération tient compte de cette modification. De ce fait, un arrêté municipal portant virement de crédit prélevé sur les dépenses imprévues d'investissement a été pris le 17 mai 2016.

Prochain Conseil Municipal

Le 30 juin prochain. Je vous ai précédemment expliqué pourquoi nous avons modifié la date.

Avez-vous des questions ou un point particulier que vous souhaiteriez traiter ?  
Puisqu'il n'y en a pas ... je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 27.

Mme le Maire  
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance  
KRIER Christine

